

3.13

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240923-327752-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 7 octobre 2024

Publié le 7 octobre 2024

Suite à la convocation en date du 9 septembre 2024
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 23 SEPTEMBRE 2024

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Doriane BECUE donne pouvoir à Salim ACHIBA, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Marie CHAMPAULT donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Maël GUIZIOU donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Luc MONNET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Vincent LEDOUX, Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Marie SANDRA, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Christine DECODTS, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Soraya FAHEM, Elisabeth MASSE, Bertrand RINGOT.

OBJET : Attribution de subventions aux structures touristiques partenaires

Vu le rapport DTT/2024/261

Vu l'avis en date du 16 septembre 2024 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer à l'association « Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial », une subvention de 174 000 € au titre de l'année 2024, et par conséquent de verser un solde de 69 600 €, correspondant à la participation départementale après déduction des acomptes déjà perçus ;
 - d'attribuer à l'association « APF France Handicap » une subvention de 35 000 € au titre de l'année 2024 ;
 - d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP003 du budget départemental 2024.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 10.

Monsieur SEGUIN (membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association "Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial") avait donné pouvoir à Madame VAN CAUWENBERGE. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

52 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 18 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT



Annexe n°1

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT
ET L'ASSOCIATION DES OFFICES DE TOURISME DU NORD – RELAIS TERRITORIAL**

Entre

le Département du Nord, représenté par le Président du Département du Nord, 51 rue Gustave Delory, 59047 Lille Cedex, d'une part,

Et

l'Association représentée par le Président de l'Association des Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial, 87 Boulevard de la Liberté, 59800 Lille, d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

Vu le décret du 16 août 1901 modifié, pris pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 12 décembre 2022,

Vu les statuts de l'Association des Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale de l'Association des Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial,

Vu le budget départemental de l'année 2022,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

L'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial fédère et anime le réseau des Offices de Tourisme du Nord. Son action se porte à l'échelle des structures du réseau et en lien avec les partenaires institutionnels du tourisme. Elle succède à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Nord. Le Département lui a apporté son soutien depuis 1976.

L'association inscrit son action dans le cadre d'un écosystème riche de partenaires institutionnels du tourisme, à l'échelle départementale, régionale et nationale. Elle joue dans ce contexte et auprès de ces partenaires, un rôle de facilitateur et de conseil, en étant le relais des Offices de Tourisme (OT) vis-à-vis des partenaires, favorisant ainsi le partage d'information, l'écoute des besoins et la co-construction des stratégies, projets entre l'ensemble des parties prenantes de cet écosystème.

Ceci exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir :

- les modalités du soutien départemental jusqu'au 31 décembre 2025 et d'en préciser les limites,

- les engagements de chaque partie,
- les moyens de contrôle du respect de ces engagements par chaque partie.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 ; elle est effective et opposable dès sa signature par les deux parties.

Article 3 : Evaluation de la convention

Une évaluation conjointe sera effectuée à échéance de la présente convention avant tout renouvellement. Un document écrit sera élaboré par l'Association. Il détaillera le bilan des actions menées pendant la durée de la convention (cf. article 4).

Le Département s'engage à rediscuter des termes de la présente convention à l'échéance des trois ans.

Article 4 : Objectifs partagés

Autour des thématiques et sujets des Offices de Tourisme et afin de les accompagner au mieux aux évolutions qu'ils connaissent, l'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial développe son action autour de 3 approches complémentaires :

1. Accompagnement individuel des OT
2. Animation collective du réseau
3. Veille et relais d'information auprès des partenaires

Le nouveau positionnement de la compétence tourisme au sein du Département du Nord amène à identifier de nouvelles collaborations et à poursuivre les actions déjà engagées :

A. Soutien technique dans la mise en œuvre de la politique « OT du Futur »

Le Département du Nord soutient l'Association des Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial pour ses activités qui contribuent à positionner le Nord comme une destination innovante en matière d'accueil dans le cadre de sa politique d'aménagement et de développement du territoire.

A ce titre, l'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial accompagne le Département du Nord dans la mise en œuvre de la politique « OT du Futur ». Il est rappelé que ce dispositif cible les projets de création et d'évolution des lieux et outils d'accueil des Offices de Tourisme.

L'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial pourra apporter son expertise et jouer un rôle de facilitateur auprès du réseau dans l'adaptation constante de la politique « OT du Futur ».

B. Conférence Permanente du Tourisme

Le Département du Nord a souhaité réorganiser ses relations aux socio-professionnels du tourisme dans le cadre d'une nouvelle instance : la Conférence Permanente du Tourisme. L'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial est membre de cette instance et pourra à la demande du Département du Nord apporter son soutien à l'organisation.

C. Veille et prospective sur les Organismes de Gestion de Destinations « OGD ».

L'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial partagera avec le Département du Nord la veille et les travaux nationaux en termes de prospective autour des Organismes de Gestion de Destinations.

D. Relais auprès du réseau sur leur mobilisation dans les projets prioritaires du Département

Les projets prioritaires du Département en matière de tourisme pourront toucher à des sujets de promotion, de marketing et de commercialisation (notamment des réalisations départementales) sur lesquels une coordination entre les différents échelons d'intervention en matière de tourisme est nécessaire.

L'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial pourrait être amenée à faciliter les transversalités entre le Département et le réseau des Offices de Tourisme pour la mise en œuvre de projets stratégiques pour le territoire comme les projets européens.

De manière générale, l'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial valorise auprès du réseau des OT les animations et actions organisées par le Département. Il pourrait s'agir à titre d'exemples mobiliser le réseau pour l'organisation de bourses d'échange des éditions touristiques et d'autres événements fédérateurs.

En regard, l'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial pourra solliciter la participation du Département du Nord dans le cadre de la réalisation des actions décrites à l'article 5.

E. Participation à l'observation touristique départementale

Le Département du Nord s'appuie sur un certain nombre de partenaires et prestataires pour construire de solides outils d'observation touristique. En tant que pilote et animateur de l'outil d'observation des clients des Offices de Tourisme, l'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial garantira au Département du Nord l'accès et l'usage aux données récoltées.

F. Coordination des actions et du partenariat

Le Département du Nord et l'Association Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial pourront se réunir une fois par trimestre pour un point d'étape sur le partenariat et les échéances à partager. Les échanges techniques entre les équipes seront réguliers et se feront au gré des projets.

Plus généralement, l'Association des Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial inscrit sa démarche dans la stratégie de développement touristique du Département du Nord et dans les politiques et stratégies locales, départementales, régionales et nationales.

Article 5 : Engagements de l'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial

Pendant la durée de la convention, l'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial s'engage à mener les activités qui contribuent à la réalisation de son objet.

L'action d'OTN s'inscrit dans une stratégie cadre ouverte, propice aux adaptations en termes d'action, en réponse aux évolutions du contexte touristique notamment.

3 axes structurent cette stratégie :

Axe 1 – Le client, préoccupation première

Axe 2 – L'OT acteur de la stratégie de territoire

Axe 3 – OTN pour accompagner la mise en place des nouveaux métiers, l'acquisition de nouvelles compétences.

L'organisation de l'action se veut collective et d'inspiration coopérative. Les actions peuvent être pilotées tant par l'équipe salariée d'OTN que par des membres du réseau. OTN joue dans l'ensemble des cas un rôle central de coordinateur de l'ensemble du plan d'actions.

Les actions sont par nature évolutives mais s'inscrivent dans 3 Domaines d'Activités. Depuis 2022, le plan d'action est le suivant :

Domaine d'Activités IDENTIFIER

- Organisation de temps de rencontre inter-équipes
- Pilotage et animation d'un dispositif d'observation des clients des OT
- Radioscopie des OT et cartographie des métiers
- Construction de la base de données des expertises et compétences

Domaine d'Activités PARTAGER

- Elaboration des publications internes « Zoom sur le réseau »
- Organisation et animation de journées réseau thématiques
- Animation des espaces ressources et des réseaux sociaux
- Immersions inter-structures et partage des process et méthodologie
- Création et animation d'une plateforme d'échanges et de partage des compétences et expériences

Domaine d'Activités ACCOMPAGNER

- Accompagnement et animation de l'outil national PILOT
- Animation du Plan de formation des organismes de tourisme / Ingénierie de formation
- Accompagnement aux stratégies et schémas d'accueil des OT
- Accompagnement des projets autour des nouveaux modèles des OT
- Accompagnement à la réflexion autour d'une commercialisation partagée

Actions transversales et fonctions supports

- Animation et coordination du plan d'action collectif du réseau des OT du Nord
- Animation de la vie statutaire de l'association
- Implication dans les travaux des réseaux et partenaires départementaux, régionaux et nationaux.

L'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial s'engage également à :

- à informer les visiteurs des OT, les membres de l'Association du soutien du Département et de son rôle incitatif dans le développement de l'OT du Futur et plus généralement du soutien du Département au développement des destinations touristiques,
- afficher clairement, lors de toute manifestation publique et sur ses supports de communication la participation du Département, par le logotype du Conseil Départemental du Nord, reproduit conformément à la charte graphique,
- inviter le Président du Conseil Départemental ou son représentant à son Assemblée Générale et aux réunions de son Conseil d'Administration,
- poursuivre et développer les partenariats mis en œuvre avec les partenaires institutionnels,
- participer à l'animation de tout évènement organisé et valorisant les destinations touristiques.

L'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial s'engage à adresser au Département :

- au plus tard le 31 janvier de l'année N :
 - le programme d'actions ,
 - le budget prévisionnel de l'année
- au plus tard à la fin du 1^{er} semestre de l'année N :
 - un rapport annuel d'activité quantitatif et qualitatif (année N-1),
 - un rapport annuel financier (année N-1) approuvé par un commissaire aux comptes comportant les documents comptables et budgétaires suivants : bilan, compte de résultat détaillé, documents annexes jugés nécessaires par l'une ou l'autre des parties, soldes intermédiaires de gestion, ainsi que les rapports et commentaires du commissaire aux comptes,
 - un plan d'actions définitif et détaillé ainsi que le budget prévisionnel de l'année N approuvé par l'assemblée générale statutaire.

Si des projets spécifiques étaient mis en œuvre, le projet de budget distinguerait :

- les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces projets spécifiques,
- les crédits nécessaires au fonctionnement de l'association (administration générale, loyers, charges...).

L'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial s'engage également à tenir informés les services départementaux, au minimum une fois par an, de l'état d'avancement du programme d'actions ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre et éventuellement à transmettre toute alerte du Commissaire aux comptes.

L'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial s'assure par tout moyen :

- de la tenue exacte et sincère d'une comptabilité respectant le plan comptable révisé,
- du respect de ses obligations vis-à-vis de la réglementation sur l'utilisation des subventions publiques,
- de la transmission au Département des copies des délibérations des instances dirigeantes et des procès-verbaux des réunions de ces instances.

L'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial s'engage à réviser ses statuts en fonction des nouveaux textes de loi pouvant intervenir en matière touristique ou de nature à remettre en cause ses objectifs et ses modes de fonctionnement. Elle s'engage à informer le Département de toute modification pouvant intervenir dans ses statuts.

L'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial s'engage à rechercher tous financements qui faciliteraient la mise en œuvre de ses projets.

Article 6 : Engagements du Département :

Le Département du Nord s'engage, pendant toute la durée de la présente convention, à verser à l'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial une subvention annuelle qui, par référence au projet de budget qui lui est présenté, permet d'assurer une part du fonctionnement ordinaire de l'association.

L'engagement du Département est subordonné à l'ouverture de moyens financiers suffisants par le Conseil Départemental lors du vote de son budget.

Au titre de l'année 2023, le Département du Nord attribuera à l'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial pour la réalisation de ses activités une subvention annuelle estimée à la date de signature des présentes à 174 000 €. Le montant de cette subvention pourra être ajusté jusqu'à 180 000 €, en fonction des charges d'hébergement supportées par l'association suite à son départ des locaux départementaux du 54 rue Jean sans Peur à Lille. Le montant définitif de la subvention 2023 sera décidé par la Commission Permanente statuant au vu des documents visés à l'article 5 et produits par l'Association Offices de Tourisme du Nord –Relais Territorial après leur transmission dans les délais impartis. Le paiement de cette subvention s'effectuera en deux acomptes et un solde :

- Un premier acompte d'un montant de 54 000 € avant le 28 février 2023 ;
- Un deuxième acompte d'un montant de 54 000 € avant le 31 mai 2023 ;
- Le solde de la subvention sera versé sur décision de la Commission Permanente statuant sur le montant de la subvention annuelle.

Pour les années suivantes, le paiement de la subvention annuelle s'effectuera en deux acomptes et un solde :

- Un premier acompte de la subvention correspondant à 30 % de la subvention de fonctionnement attribuée l'année précédente sera versé avant le 28 février de chaque année ;
- Un deuxième acompte correspondant à 30 % de la subvention de fonctionnement attribuée l'année précédente sera versé avant le 31 mai de chaque année ;
- le solde de la subvention sera versé sur décision de la Commission Permanente statuant sur le montant de la subvention annuelle au vu des documents visés à l'article 5 produits par

l'Association Offices de Tourisme du Nord –Relais Territorial après leur transmission dans les délais impartis.

Le comptable assignataire est Monsieur le Payeur Départemental du Nord.

La subvention sera versée au compte ouvert au nom de l'Association Offices de Tourisme du Nord-Relais Territorial sous le code établissement 30076 code guichet 04108 n° compte 10682000200 clé RIP 03 – Crédit du Nord.

Article 7 : Contrôle

Le Département se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce et sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de l'association, ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

Article 8 : Reversement de la subvention

S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires :

- le trop-perçu est reversé au Département ;
- le Département ne verse le solde éventuel de la subvention que dans la mesure où celui-ci est nécessaire à la poursuite de l'action.

Article 9 : Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution des présentes devra faire l'objet d'un avenant ratifié par le Département et l'Association des Offices de Tourisme du Nord. Dans l'hypothèse où le développement, en cours d'exercice, de nouvelles actions générant un besoin de financement supplémentaire, serait nécessaire, utile ou opportun, l'Association des Offices de Tourisme du Nord peut, sur la base d'une demande circonstanciée et argumentée, solliciter une subvention complémentaire du Département pour la conduite de ses actions.

Si la demande est acceptée par le Département, un avenant à la présente convention sera alors élaboré.

Article 10 : Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

Article 11 : Règlement des litiges

Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait en deux exemplaires originaux, à Lille, le

28 FEV. 2023

Pour l'Association OTN

Pour le Département du Nord

**OFFICES DE TOURISME DU NORD
RELAIS TERRITORIAL**
54 rue Jean Sans Peur
59000 LILLE
Tél. : 03.20.57.68.71
contact@udotsi-nord.fr

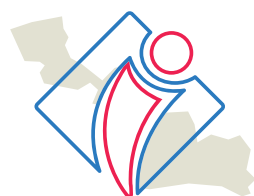
Le Directeur
de l'Aménagement Territorial

Fabien Jansen
Président



Christophe HERBIN

ZOOM sur
les actions d'OT Nord
en 20**23**



OT Nord
Offices de Tourisme du Nord
Relais Territorial

Une organisation et un plan d'action évolutifs

Le réseau des Offices de Tourisme du Nord (OT Nord) organise son action dans le cadre d'un plan pluriannuel. Autour de cette ligne conductrice, Offices de Tourisme du Nord accompagne les structures du réseau, de manière individuelle ou collective en proposant des outils et méthodes tout en favorisant l'échange et le partage des expériences.

3 grands axes de développement définissent la stratégie du réseau, autour d'un mot d'ordre partagé : accompagner les évolutions et transformations des Offices de Tourisme du Nord.

Axe 1
IDENTIFIER

Axe 2
PARTAGER

Axe 3
ACCOMPAGNER

Pour l'ensemble des actions qui s'inscrivent dans cette stratégie, 3 approches sont déclinées et se concrétisent en actions annuelles :

- À l'échelle des structures OT : Approche individuelle, cycles d'accompagnements, conseils, ...
- À l'échelle du réseau : Approche collective, plan de formation, ateliers d'échanges, ...
- À l'échelle des partenaires : Relais et accélérateur, veille et contribution, apport d'expertise, ...

L'année 2023 qui fait l'objet de ce bilan est la 2^e année effective du nouveau plan d'action et de l'organisation collective du réseau des OT du Nord, travaillée en 2021 et portée par OT Nord. Les actions « historiques » d'OT Nord sont conservées et continuent d'être mises en place, de nouvelles actions, portées directement par les OT du réseau et coordonnées par OT Nord se déploient et s'ajoutent à l'activité globale.

LE MOT DU PRÉSIDENT



Fabien Jansen
Office de Tourisme
Cœur de Flandre

• MON BILAN APPRÉCIATIF 2023 :

« 2023, l'explosion du plan d'action, avec une équipe salariée et de référents qui travaille pour l'ensemble d'un réseau, à son écoute, de manière pragmatique et avec des choix concertés avec le Bureau et notre partenaire départemental. Une méthode à poursuivre ! »

• MON ANNÉE 2023 EN 1 MOT : ENRICHISSEMENT

L'organisation se veut souple et adaptable : les actions comme les référents et contributeurs évoluent, se regroupent, s'ajoutent ou se changent au gré des avancées du collectif.

Des domaines d'activités stratégiques

Des actions réunies de manière cohérente par domaines stratégiques, issues de la feuille de route construite en 2021. Chacun des domaines est interconnecté aux autres.



Une construction collective et stratégique portée par l'ensemble du réseau.



Une réflexion stratégique sur un rythme triennal pour équilibrer « long terme » et adaptation.

Des actions organisées autour de groupes de travail autonomes !

Portées directement par des membres du réseau, il peut s'agir d'actions « nouvelles », issues de la construction stratégique de 2021 ou d'actions plus « historiques » d'OT Nord.



Des référents, salariés des OT du réseau ou de l'équipe OT Nord, volontaires + des contributeurs du réseau.



Méthode et organisation libre à l'échelle de chaque groupe de travail

Des fonctions supports pour faire tourner l'ensemble

Communication, gestion de la structure, relais auprès des partenaires et de l'écosystème touristique, ...



L'équipe salariée d'OT Nord



Un rôle central et pivot de l'équipe

Le groupe de Coordination, l'opérationnel

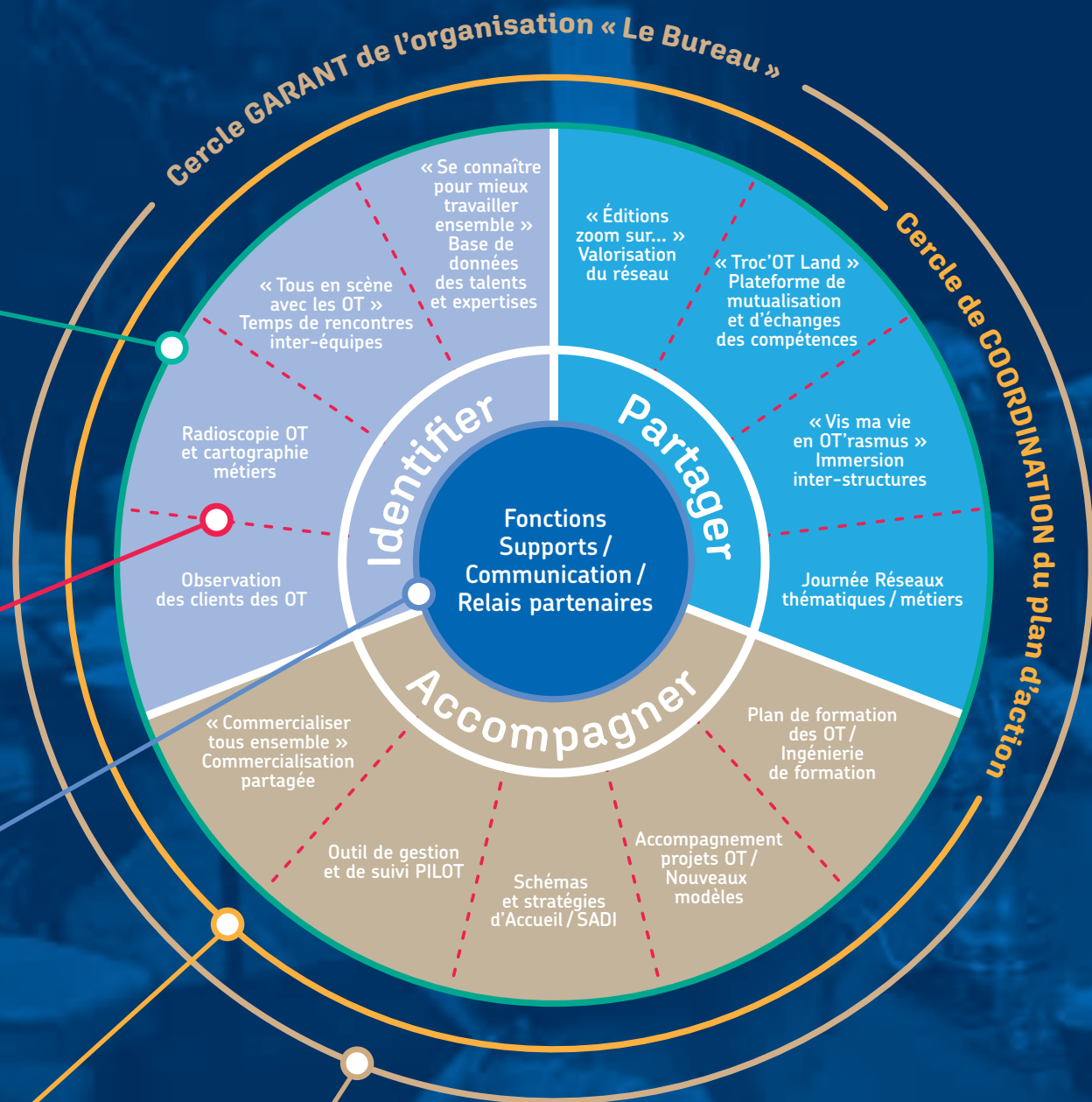
Il regroupe l'ensemble des référents des actions, il est animé par Offices de Tourisme du Nord et vise à faire avancer collectivement et de manière cohérente les actions du plan.



Les référents de chaque action et l'équipe technique d'OT Nord.



Des séquences mensuelles, animées par OT Nord, qui mêlent revue de projets, enrichissement collectif et résolution des problématiques opérationnelles.



Le Bureau garant de l'organisation

Garant de l'ambition, des valeurs, des actions, de la pérennité d'OT Nord et de son mode d'organisation collectif. Il fait le lien entre l'action et la stratégie d'OT Nord. Il peut jouer un rôle de médiateur, ...



10 membres élus au sein des Présidents et Directeurs du réseau.



Des temps d'échanges trimestriels pour explorer les différentes problématiques et apporter un regard stratégique et collectif.

Un rôle pivot auprès des partenaires

OT Nord est relais et facilitateur entre le réseau des OT et l'écosystème touristique, à l'échelle locale, départementale, régionale et nationale.



Qui ?

L'organisation OT Nord



Comment ?

Participation aux travaux des partenaires, veille, relais, apport d'expertise...



En 2023, l'action et l'organisation collective se sont traduites par différents temps spécifiques, transversaux aux différents projets :

- **Les Coordinations mensuelles** : Temps d'échanges mensuels entre OT Nord et les Référents actions qui ont permis de faire des points d'étapes et d'enrichir l'action quotidienne (10 en 2023).
- **Les Coordinations - « éditions spéciales »** : Temps de bilan et de projection à mi-année et en fin d'année (2 en 2023).
- **Le temps d'Assemblée Générale** a en outre permis d'aborder l'aspect stratégique de certaines actions en mixant les publics : Référents action et membres des instances statutaires d'OT Nord.

Chacune des actions, inscrites dans un des 3 axes ou en fonction support, a avancé en 2023 sur son propre rythme, résumé dans le graphique bilan ci-dessous.

Les objectifs fixés pour chacune en début d'année ont été majoritairement atteints ou dépassés en termes d'avancement. Dans le cas contraire il peut s'agir de repositionnement de l'action ou de souhait d'approfondir les réflexions avant lancement. L'ensemble des actions, leurs avancées et les explications sont développées en détail dans la suite du document.



Coordination #18 - Juin 2023 - Douaisis Tourisme



Coordination #22 - Décembre 2023 - Dunkerque Tourisme & Congrès

Plan d'action 2022-2024 : Bilan 2023

Objectifs prévisionnels
Point d'étape atteint

IDENTIFIER

- Observation des clients des OT
 - Radioscopie OT
- « Tous en scène avec les OT »
- « Mieux se connaître pour mieux... »

PARTAGER

- Edition Zoom sur
 - « Troc'OT line »
- « Vis ma vie en OT'rasmus »
- Journées thématiques / Métiers

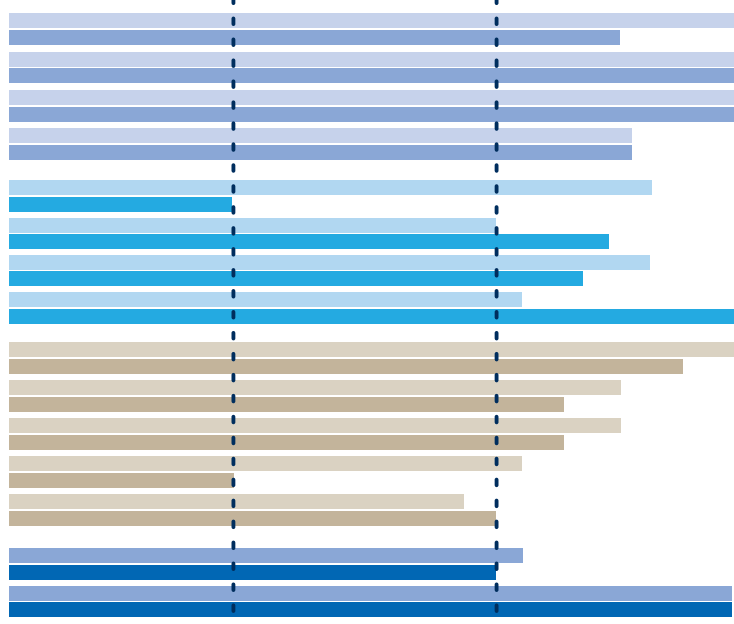
ACCOMPAGNER

- Plan de formation des OT
- Sensibilisation nouveaux modèles
 - Accompagnement (SADI, RSE)
 - Animation PILOT
- « Commercialiser tous ensemble »
- Communication / Réseaux
 - Partenaires

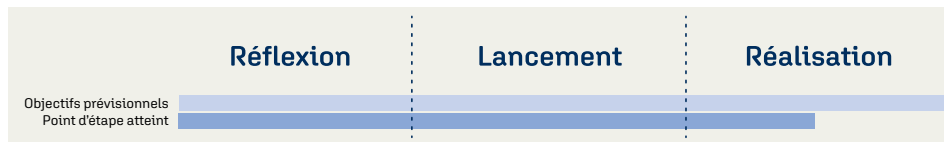
Réflexion

Lancement

Réalisation



1. Observation des clients des OT Déploiement et animation de l'outil d'observation des clientèles Team'OT



OT Nord anime et déploie depuis de nombreuses années un outil d'observation des visiteurs au sein des Bureaux d'Information Touristique. Depuis quelques années, bien qu'ayant régulièrement évolué, l'outil était arrivé en fin de cycle et nécessitait une adaptation aux nouvelles réalités des Offices de Tourisme.

Courant 2021 et 2022 un outil sur mesure a été imaginé, en lien avec les OT et en partenariat avec un acteur de l'innovation départementale.

L'année 2023 a vu la concrétisation et l'utilisation de l'outil au sein du réseau. Les structures ont ainsi pu disposer d'une interface de saisie des sollicitations accueil (dans les murs et hors les murs) ainsi que des statistiques de sortie exploitables.

Dans un process d'amélioration continue, différents temps d'échanges et d'enrichissement de l'outil ont été pro-

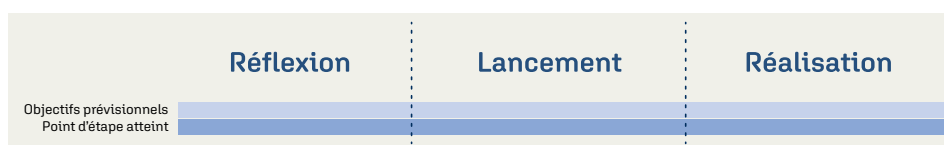
posés tout au long de l'année. Cela a notamment pu déboucher sur l'ajout de données individuelles, propres à chaque OT, en plus du tronc commun.

Les usages 2023 ont également fait apparaître des marges de progrès quant à l'extraction et l'exploitation des données. Une phase complémentaire de développement a été entreprise fin 2023 et se prolongera début 2024, afin d'aller

vers des tableaux de bord clé en main, résumant graphiquement les principaux indicateurs de suivi pour chaque OT et sur les périodes de son choix. Le même tableau de bord a été développé à l'échelle du Nord, notamment en lien avec les besoins de l'observatoire touristique départemental porté par le service Tourisme du Département.



2. Radioscopie des Offices de Tourisme



Historiquement portée tous les 3 à 4 ans, la radioscopie permet de récolter et compiler les principaux chiffres clés relatifs aux structures et aux salariés qui composent le réseau. Une manière également d'observer les grandes évolutions et les transformations de ces structures, des métiers et donc des modèles de développement des OT.

La dernière radioscopie datant de 2019 (post Loi Notre et regroupements), il avait été décidé de réduire la plage de temps entre 2 études à 2 ans. La période COVID étant passée par là il nous a semblé préférable d'attendre le retour à une certaine normalité dans l'activité des OT pour relancer la dynamique.

En 2023 la radioscopie a donc pu être concrètement lancée. Dans le cadre d'une démarche régionale portée localement par chaque relais départemental. OT Nord a décidé de mener ce travail fin d'enquête au plus près du terrain, en administrant le questionnaire commun à la région via des entretiens face

à face avec l'ensemble des managers des structures. L'occasion également d'interroger les OT sur leurs actions et actualités du moment et de nourrir ainsi la photographie du réseau.

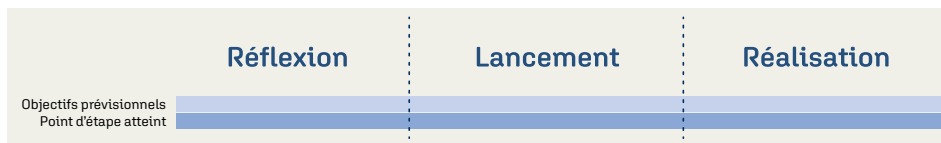
19 entretiens ont été menés courant 2nd semestre 2023, débouchant sur une

analyse complète des chiffres clés du réseau des OT du Nord. La compilation régionale et le traitement à cette échelle des données du réseau sera effectuée collectivement début 2024, en s'inscrivant dans le rythme et les avancées des partenaires des autres départements.



3. « Tous en scène avec les OT »

Temps de rencontre et d'échanges inter-équipe



RÉFÉRENTS



Valérie Vercauteren
OT Nord



David Petit
Office de Tourisme
de l'Avesnois

• LE BILAN APPRÉCIATIF DE NOTRE ANNÉE 2023 :

« Une réussite magique de « Tous en Scène 2023 au Val Joly » car cela a contribué à la mise en confiance des participants, à amener des salariés en plus dans nos actions, de casser les lignes avec les collaborateurs. »

• L'ANNÉE 2023 POUR NOTRE ACTION EN 1 MOT : COHÉSION



Action nouvelle d'OT Nord, le projet s'inscrit autour d'un objectif ambitieux : créer un temps fort bisannuel, de rencontres, qui fait la part belle aux talents du réseau, à la découverte et à l'échange.

Un temps fort ouvert à l'ensemble du réseau et aux partenaires, organisé dans les territoires des OT et dont le programme mixe valorisation des talents, retours d'expériences, ateliers de travail, conférences thématiques et tout ce que les participants auront envie d'y trouver et d'y amener.

L'année 2022 a permis de préciser l'intention et la faisabilité de l'opération, tout en entrant concrètement dans le sujet par la préparation de la 1^{re} édition, planifiée à début 2023.

En 2023 c'est donc la concrétisation de l'action qui a pu se mettre en place. En

mars, la 1^{re} édition de « Tous en scène avec les OT » a pris place dans l'Avesnois pendant 2 jours. Un véritable succès qui a réuni 100 salariés du réseau et des partenaires.

Au programme : conférences et échanges sur le plan d'action d'OT Nord, ateliers

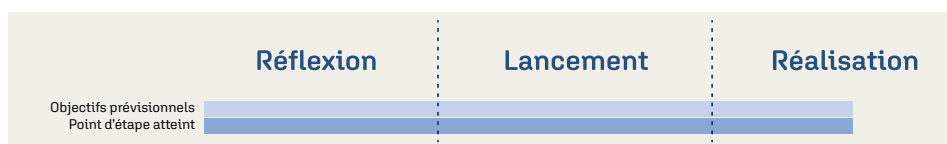


thématiques, ateliers talents autour des passions de volontaires mises au service du réseau, conférences de partenaires sur les actualités, temps d'échanges et de co-construction d'actions nouvelles,... 2 jours où le fond et la forme de l'événement ont permis de donner encore plus de force aux méthodes et à l'organisation d'OT Nord.

Enfin, l'événement 2023 a permis de jeter les bases de la 2^e édition, planifiée en 2025, qui prendra place sur le territoire de l'OT Valenciennes Métropole.



4. « Mieux se connaître pour mieux travailler ensemble » Mise en place d'une base de données des compétences et talents au sein du réseau



RÉFÉRENTES



Delphine Brame
Office de Tourisme
de l'Avesnois



Marie-Anne Laversin
Office de Tourisme
de l'Armentières
et des Weppes

• LE BILAN APPRÉCIATIF DE NOTRE ANNÉE 2023 :

« La base de données s'est bien étoffée en 2023 puisqu'elle compte 156 répondants. Année dense de lancement et de relances pour faire comprendre l'outil, son utilisation future et arriver au maximum de réponses. »

• L'ANNÉE 2023 POUR NOTRE ACTION EN 1 MOT : DÉTERMINATION

Action également issue de l'organisation collective 2022 - 2024, le projet s'inscrit au cœur de l'axe stratégique Identifier.

L'objectif est de créer une base de données des compétences et talents des salariés du réseau, à destination des Offices de Tourisme du Nord, dans laquelle chacun pourra puiser selon ses besoins, en termes de compétences, de retours d'expériences. Cette action s'inscrit en outre de manière centrale dans l'ensemble des autres actions collectives du plan, en nourrissant celles-ci via les données récoltées.

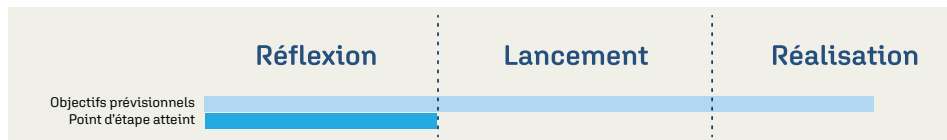
L'année 2022 a permis de créer et lancer les questionnaires / enquêtes auprès des structures et des salariés du réseau.

L'année 2023 a été une année d'animation et de consolidation des enquêtes. Un processus a été cadré autour d'une communication et de relances dédiées. L'ensemble des structures et 156 salariés ont complété leurs fiches (sur un potentiel d'environ 180 salariés).

En 2023, une réflexion autour de la donnée de base constituée et les besoins futurs des autres actions et projets du réseau a été également lancée. Celle-ci sera approfondie en 2024, notamment autour de l'outil projet « Troc OT Land ».



1. Publications « Zoom sur... » Valorisation des OT et des actions



OT Nord édite depuis plusieurs années des reportages sur les structures du réseau, sous la forme de documents digitaux (et version papier) présentant à chaque fois un OT, ses équipes, ses projets et plus largement son territoire.

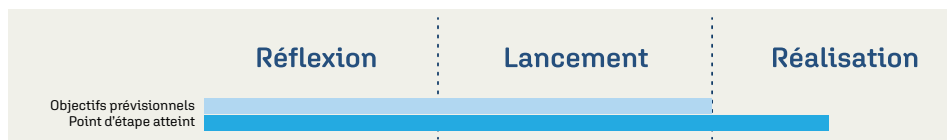
Des éditions spéciales sont proposées en parallèle pour faire des focus sur des projets ou périodes particulières.

L'année 2023 a permis de poser une réflexion globale sur la stratégie de communication et les outils afférents chez OT Nord (cf partie « Communication »).

Aucun « Zoom sur... » n'a été produit en 2023, l'outil ayant été totalement réinterrogé dans le cadre de la stratégie de communication.

Les entretiens radioscopie ont cependant permis d'échanger largement sur les actualités et actions des OT, cette matière viendra alimenter l'ensemble de la communication d'OT Nord en 2024.

2. Troc'OT Land Plateforme de mutualisation et d'échange au sein du réseau



RÉFÉRENTS



Nathalie Bohee
Office de Tourisme
de Tourcoing



Séverine Humblet
Office de Tourisme
de l'Avesnois



Vincent Simonnet
Office de Tourisme
de Valenciennes Métropole

• LE BILAN APPRÉCIATIF DE NOTRE ANNÉE 2023 :

« Coup d'accélérateur en 2023 ! De belles opportunités et rencontres ont fait décoller notre projet. Les échanges avec HIT et Astrées ont apporté une expertise technique et la création d'un prototype, testé et validé auprès d'un panel de salariés du réseau. »

• L'ANNÉE 2023 POUR NOTRE ACTION EN 1 MOT : ÉBULLITION

Action nouvelle issue de l'organisation collective, « Troc OT Land » se veut à termes comme la solution digitale et innovante au service de la mise en réseau de l'ensemble des salariés des Offices de Tourisme. Elle permettra de les rapprocher, en rendant fluide et ouvert le partage et l'échange de leurs compétences, connaissances, domaines d'expertise et talents plus personnels. Elle sera l'interface de facilitation de leurs métiers au quotidien.

La solution visera à amplifier et à faciliter les échanges entre les membres du réseau des OT du Nord.

L'année 2022 a permis de lancer le projet, autour d'une intention partagée et d'un benchmark de différentes solutions pré-existantes. En fin 2022 il a été décidé en outre d'élargir le terrain de jeu du projet au réseau régional, avec notre partenaire de la POT, pour plus d'efficacité.

En 2023 c'est une phase d'accélération qu'a connu le projet, via des rencontres et opportunités. 2 phases de travail bien précises ont pu être réalisées :

Prototypage : Autour de l'intention du projet et des 1^{res} briques techniques imaginées, nous avons pu profiter d'un accompagnement flash autour du prototypage de la solution. L'objectif a été d'arriver au Most Valuable Product, défini dans un brief technique permettant d'aborder une phase de test UX / UI de pré-production.

Test UX / UI : Cette étape a permis de valider le prototype auprès d'utilisateurs finaux. Elle est arrivée avant la production pour assurer un développement pertinent de l'outil final. Des écrans types répondants au prototype ont été désignés et testés sur un échantillon

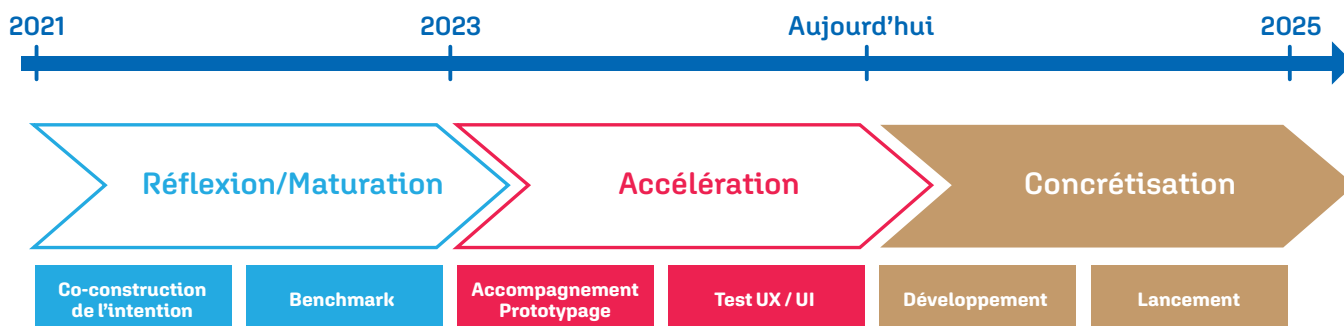
d'utilisateurs sélectionnés. Nous avons profité pour cette phase de l'expertise d'une designeuse UX / UI, qui intervient dans le cadre d'une étude portée par l'ANACT autour du dialogue social technologique en entreprise. Le projet « Troc OT land » a été sélectionné dans le cadre de cet AMI pour être observé et analysé dans sa construction.

Les résultats et enseignements de cette séquence 2023 viendront alimenter le développement et le déploiement de la solution à partir de 2024.

En complément, OT Nord a candidaté en fin d'année 2023 à l'AMI « Innovation et Tourisme en Hauts-de-France » porté par la Région. Celui-ci pourrait déboucher sur le financement d'une partie du développement.

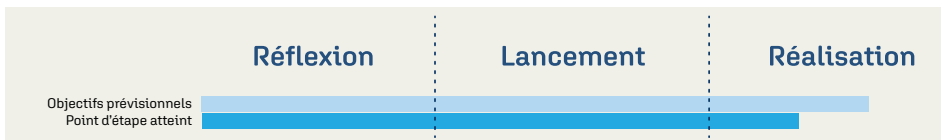


Séquençage global et état d'avancement du projet



3. Vis ma vie en OT'rasmus

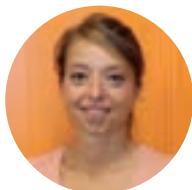
Immersion et formation inter-structure



RÉFÉRENTES



Cécile Gouet
Office de Tourisme
du Douaisis



Marie-Laure Picque
Office de Tourisme
du Cœur de Flandre

• LE BILAN APPRÉCIATIF DE NOTRE ANNÉE 2023 :

« L'opération Vis ma Vie s'est poursuivie avec d'autres collaborateurs qui ont partagé leur journée de travail type et leurs missions, dans leur Office et au sein de leur équipe. L'événement Tous en Scène a permis de mieux faire connaître l'action à l'ensemble du réseau et de donner envie à d'autres d'essayer, grâce à des témoignages, des photos et retours d'expériences. L'opération plaît, il faut désormais la tenter ! »

• L'ANNÉE 2023 POUR NOTRE ACTION EN 1 MOT : DÉPLOIEMENT

Action initiée et portée par des Référents issus du réseau, « Vis ma vie en OT'rasmus » vise à faciliter la mise en place d'échanges et d'immersions inter OT afin que les structures et les collaborateurs puissent expérimenter d'autres pratiques ou idées. Et ce, sur 2 dimensions :

- « OT'rasmus » : Tester des pratiques/actions pour retours d'expériences et mises en place de projets similaires
- « Vis ma vie » : vivre une journée type, dans un autre OT ou à l'interne, sur son métier ou un autre.



En 2022 c'est la réflexion et la concrétisation du volet « Vis ma vie » qui avait pu être mis en place. Plusieurs échanges avaient eu lieu de manière expérimentale avant d'être concrétisés dans le cadre d'un processus clé en main. Une dizaine d'échanges avaient pu être mis en place de manière effective.

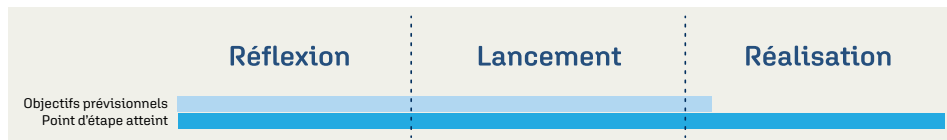
En 2023 le volet « Vis ma vie » s'est poursuivi, avec la concrétisation de 4 échanges, concernant 8 salariés.

Un panel de salariés et de managers a pu profiter de l'action, dans des cadres d'échanges facilités par le processus. Il est à noter également que quelques structures ont initiés des opérations « Vis ma vie » en interne, permettant ainsi à leurs équipes de s'immerger dans la vie professionnelle de leurs collègues.

L'année 2023 a permis également de poser les bases d'une semaine dédiée à l'opération, qui permettra de faire le focus et faciliter encore plus les échanges, programmée début 2024.

Le volet « OT'rasmus » a été moins priorisé et développé dans un 1^{er} temps. Des projets parallèles (« Troc OT land » par exemple) permettant en partie de répondre à l'objectif.

4. Journées Réseau / Métiers et Thématiques



Journée réseau post-formation - Janvier 2023



Journée réseau RSE - Octobre 2023

Action historique, portée par l'équipe d'OT Nord, l'élaboration et l'animation des journées réseau visent à proposer des temps d'échanges, de prise de hauteur et de partage des expériences en réunissant les salariés des structures autour de thématiques ou de métiers qu'ils partagent.

Par définition, les thématiques ou métiers concernés évoluent d'année en année, suivant en cela les mutations que connaissent les OT et touchant ainsi une diversité de participants.

La mise en place effective du nouveau plan d'actions, et les nombreux temps collectifs nécessaires, n'avaient pas permis de proposer de journées réseaux en 2022.

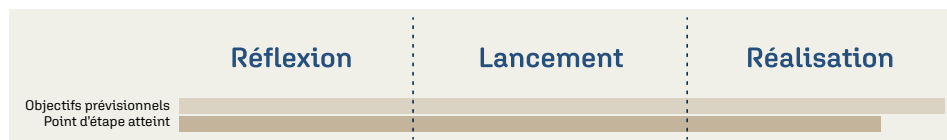
En 2023, 2 journées réseaux ont été proposées, remplissant ainsi les objectifs fixés en début d'année.

La 1^{re} a concerné les salariés des métiers de l'Accueil et leurs managers, qui ont pu profiter d'une journée post-formation autour de l'évolution de ce métier central et des réalités de nos structures dans le cadre de ces mutations du secteur.

La 2^e a concerné un public plus mixte, autour d'une thématique centrale : la Responsabilité Sociétales des Entreprises (RSE). En partenariat avec la plateforme régionale et le réseau des OT Hauts-de-France cette journée a permis de faire le point collectivement et à l'échelle de chaque structure participante sur les expériences et défis de ce sujet prioritaire dans le réseau pour les années à venir.

2024 verra également plusieurs journées réseaux se mettre en place, focalisées sur d'autres métiers et autour de thématiques complémentaires.

1. Plan de formation des OT et Ingénierie de formation



Animation du Plan de formation des Offices de Tourisme

Le plan de formation à destination des salariés des Offices de Tourisme est une action centrale et historique pour OT Nord, qui n'a eu de cesse de se réinventer et de s'adapter d'année en année sur le sujet de la formation professionnelle.

La gestion du Plan de formation passe du recueil des besoins à l'élaboration des modules de formation, au recrutement des formateurs puis au déploiement logistique du plan. Chaque année le processus suit ce schéma global, tout en s'adaptant aux évolutions et au contexte.

Depuis 2022, OT Nord est en outre missionné par le réseau régional pour prendre en main l'animation du plan de formation des OT à l'échelle des Hauts-de-France. Ce processus élargi amenant une nouvelle source de financement pour OT Nord.

En 2023, 18 thématiques de formation ont été proposées. Cela représentant 51 journées de formation.



156 salariés ont été concernés par les modules de formation, tout métier et poste confondus.

Un plan de formation très diversifié proposant des thématiques innovantes comme le pilotage de drone. Une formation de deux fois 10 heures qui a permis aux stagiaires d'obtenir leur certification et leur permis de vol.

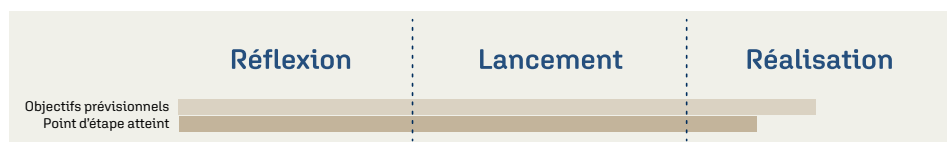
Ingénierie de formation

OT Nord tient un rôle de développeur et de facilitateur autour de la formation professionnelle, entre les structures OT et les organismes nationaux qui portent le sujet : ADN Tourisme et l'AFDAS, l'OPCO de la Branche Tourisme.

En 2023, OT Nord a travaillé avec ADN Tourisme sur le meilleur moyen de promouvoir les événements des organismes de tourisme lors de la semaine des métiers et sur la réflexion stratégique permettant de proposer à l'OPCO l'augmentation des plafonds de l'enveloppe collective mais aussi des enveloppes individuelles de chaque structure.

OT Nord a également participé aux travaux de l'OPCO de la branche tourisme (AFDAS) autour de plusieurs thématiques et notamment sur la journée de réflexion organisée en partenariat avec ADN qui a permis de réfléchir à un plan d'action commun national pour mieux travailler ensemble. OT Nord amène son expertise terrain, relative aux Offices de Tourisme et à l'évolution de leurs métiers, à cette occasion.

2. Accompagnements projets OT / Nouveaux modèles



L'idée et l'objectif sous-jacents à cette action sont d'accompagner les OT, leurs partenaires, leurs élus autour des nouvelles dynamiques et réalités des structures.

Ces accompagnements courts peuvent prendre de nombreuses formes, en fonction des besoins des OT, et s'adresser à différents publics cibles.

Depuis quelques années OT Nord intervient à la demande, mettant en avant l'expertise thématique issue de nos différents travaux et de notre veille ainsi que les méthodes d'animation et de sensibilisation développées année après année.

En 2023, OT Nord est intervenu aux côtés de plusieurs structures et destinations :

- OT Valenciennes Métropole, dans le cadre de ses Touristidays : présentation et atelier à destination des prestataires du territoire autour des travaux prospectifs du réseau national.
- OT Valenciennes Métropole : préparation et animation de 2 ateliers autour de la stratégie d'Accueil partagée OT / Novotel.

- OT Pévèle Carembault : animation d'un atelier de co-construction de la stratégie d'Accueil avec les prestataires du territoire.
- Mission Tourisme de la MEL (9 OT + Hello Lille + service Tourisme de la MEL) : participation à la poursuite des travaux autour du futur positionnement marketing de la destination.

L'année 2023 a permis en parallèle de structurer l'offre autour de ces « accompagnements à la carte ». En partant des expériences passées et des demandes des OT un cadre et un processus ont pu être élaborés et présentés au réseau, et ce afin de faciliter encore plus la réponse aux besoins des structures.

Accompagnement à la politique départementale de « l'OT du futur »

La politique de l'OT du futur est portée par le Département du Nord depuis plusieurs années. OT Nord apporte dans ce cadre une expertise, en partenariat avec

les services du Département et les partenaires départementaux. Cela se traduit notamment par des échanges de cadrage en amont du dépôt des dossiers de candidatures et l'analyse des dossiers pour avis ensuite.

Depuis 2022 la dynamique autour du dispositif a bien repris, avec de nombreux dossiers déposés.

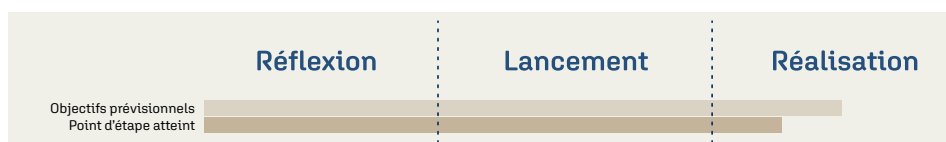
En 2023 l'expertise d'OT Nord a été sollicitée autour de 6 projets portés par les Offices de Tourisme du Nord.



Animation atelier prestataires - OT Valenciennes Métropole - Septembre 2023



3. Accompagnements des OT aux Stratégies d'Accueil (SADI)



Animation des ateliers de suivi SADI - OT de la MEL - Mai 2023

Accompagnements SADI

La dynamique autour des accompagnements aux Stratégies d'Accueil (SADI) s'est lancée courant 2019 dans le réseau des OT du Nord. Ces accompagnements autour de la stratégie d'Accueil des OT, mêlant ateliers animés auprès des équipes et suivi des projets, à l'échelle individuelle des Offices de Tourisme, est au cœur de l'action d'OT Nord.

Pour chaque OT ou territoire, une proposition d'accompagnement spécifique est proposée. Celle-ci reprend des méthodes et outils communs tout en s'adaptant aux problématiques et objectifs particuliers de chaque structure. Ces accompagnements sont déployés directement par OT Nord via sa ressource RH propre.

Entre 2019 et 2022, une dizaine de cycles d'accompagnements ont été mis en œuvre, impliquant 19 OT dans le réseau, soit quasiment l'exhaustivité des structures.

Sur l'année 2023, 2 SADI ont été conclus, concernant :

- L'OT de Pévèle Carembault : finalisation de l'accompagnement entrepris fin 2022
- L'OT Cœur de Picard (Chauny) : cycle complet d'accompagnement autour de 4 ateliers, pour la 1^{re} fois porté hors département du Nord

En complément, un accompagnement fil rouge post-SADI continue d'être déployé pour coordonner les actions issues du SADI des OT de la MEL.



Accompagnement Stratégie d'accueil de l'OT Cœur de Picard - octobre 2023

L'ensemble de ces accompagnements représentent en 2023, 8 journées d'animation d'ateliers collectifs et 16 visios de préparation et de suivi des ateliers.

L'année 2023 a permis de faire également le constat d'une relative finalisation de la dynamique SADI dans le réseau des OT du Nord. Même si les accompagnements initiaux continuent à être suivis et peuvent faire l'objet d'échanges, voire de journées de suivi complémentaires, le réseau a globalement été atteint sur ce sujet.

2 dynamiques complémentaires ont donc émergé en 2023, pour faire suite et renforcer l'offre d'accompagnements « longs » d'OT Nord :

- La possibilité d'accompagner des OT hors-département autour du SADI, en partenariat avec les relais locaux
- La proposition d'accompagnements longs autour d'un nouveau sujet central : la RSE

Sur ce nouveau sujet c'est une expertise de partenaires du réseau national qui a permis à OT Nord en 2023 de se former et de construire les process et méthodes d'accompagnements dédiés.

OT Nord est prêt à déployer ces propositions, 3 accompagnements longs sont d'ores et déjà engagés en 2024.

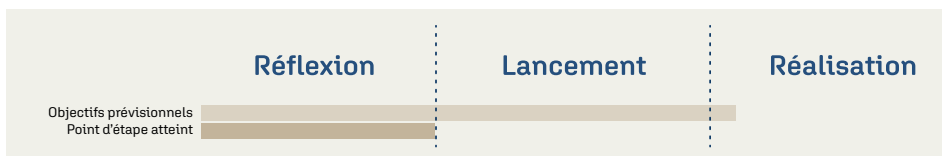
Participation à la dynamique nationale « SADI Inspi' »

Le contexte particulier de l'année 2020 a été propice à une nouvelle dynamique nationale autour des SADI. Plusieurs relais territoriaux du réseau national animent également ces accompagnements ailleurs en France, avec des méthodes et outils particuliers, mais dans une même approche globale.

En 2021 et 2022 la dynamique s'est pérennisée autour d'un groupe de travail national co-piloté par OT Nord. Echanges d'expériences, animation de temps commun à destination de nos réseaux respectifs, construction d'une boîte à outils commune, ...

En 2023 l'animation de la dynamique SADI inspi' a continué à se déployer. Des temps d'échanges mensuels ont permis de travailler collectivement autour des thématiques qui évoluent constamment dans le cadre des stratégies d'Accueil des OT et d'envisager des futurs temps nationaux co-animés autour de celles-ci (hospitalité, place des habitants dans les stratégies des OT, stratégie prestataires, ...)

4. Accompagnement de l'outil national PILOT



L'outil national de pilotage et de gestion des Offices de Tourisme, PILOT, porté par ADN Tourisme depuis quelques années, est devenu opérationnel fin 2020, OT Nord, à l'instar de ses collègues relais territoriaux ailleurs en France, a pu jouer un rôle important dans le déploiement de l'outil en proposant en 2020 et 2021 un cycle de formation et d'ateliers de saisie de données.

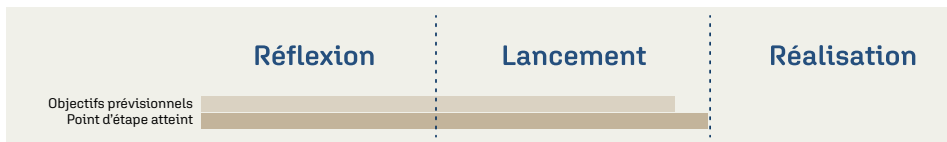
En 2022, un accompagnement fil rouge avait été proposé aux OT du réseau : Echanges individuels et visios collectives pour assurer la continuité du dispositif. En parallèle, OT Nord avait continué d'accompagner la dynamique régionale autour de l'outil, via la co-animation d'ateliers d'exploitation de l'outil.

En 2023, un constat a été fait à la fois au niveau local mais également au niveau national d'une trop faible adhésion à l'outil et d'une quasi non-utilisation par les structures.

Ce constat a permis de prendre la décision de mettre en stand-by l'animation locale du dispositif en 2023, et ce notamment pour réaffecter les moyens RH de la structure sur d'autres priorités.

OT Nord a participé au COPIL national, animé par ADN Tourisme, où ces constats ont été posés collectivement et dans lequel une réflexion autour d'une simplification du dispositif a été lancée.

5. Mieux commercialiser ensemble - Réflexion sur la commercialisation partagée dans le réseau



RÉFÉRENTS



Paul Dumortier
Office de Tourisme
de Seclin et Mélantois



Stéphanie Rose
Office de Tourisme
de Lille

• LE BILAN APPRÉCIATIF DE NOTRE ANNÉE 2023 :

« L'action « Commercialiser ensemble » marque notre volonté de faire destination tous ensemble. Nous nous unissons pour offrir à nos groupes une expérience du Nord encore plus complète avec des offres inter-territoire ! Ensemble pour une destination grand Nord ! »

• L'ANNÉE 2023 POUR NOTRE ACTION EN 1 MOT : NORD

Action collective issue de la nouvelle organisation, il s'agit ici de porter collectivement une réflexion stratégique et opérationnelle sur le sujet de la commercialisation au sein du réseau.

La thématique ayant évolué fortement ces dernières années (nouveaux acteurs, nouvelle place dans le modèle économique des structures, nouvelles attentes des clients, ...) la logique de faire et réfléchir ensemble n'apparaît que plus pertinente.

L'année 2022 avait permis de poser les bases de la réflexion autour d'un groupe de travail. Des 1^{res} réflexions sur les possibilités d'actions, le cadre juridique, la place de chaque acteur aujourd'hui dans l'écosystème de la commercialisation avaient été lancées.

Des pistes d'actions avaient ainsi pu émerger.

En 2023 ces pistes d'actions ont été confrontées à la réalité des attentes et envies des OT du réseau.

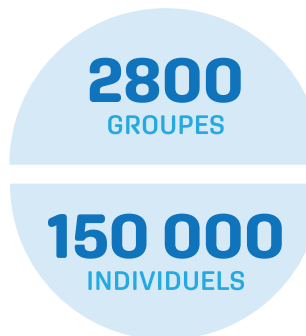
Une enquête à destination de l'ensemble des structures a été créée et analysée afin de dégager à la fois la place concrète que prend la mission de commercialisation dans le réseau mais également les stratégies individuelles de chaque structure et leur niveau d'appétence autour d'une dynamique collective.

Ce travail de fond a permis de faire émerger des scénarios de développement concrets de l'action, autour de groupe d'OT partageant les mêmes objectifs et les mêmes modes opératoires. Ces différents scénarios ont été imaginés sur 2 terrains expérimentaux. Les expérimentations seront déployées en 2024.

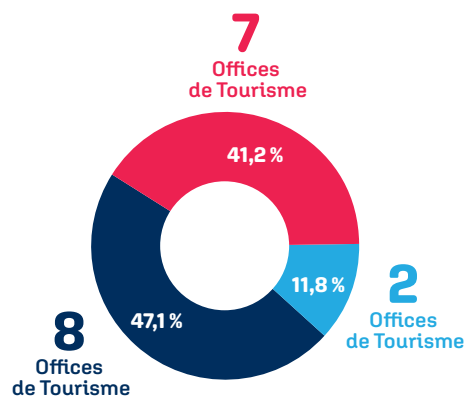
En parallèle la réflexion autour des thématiques communes et de produits transversaux a été approfondie, notamment avec le partenariat du service Tourisme du Département du Nord et dans le cadre de sa campagne de promotion et de communication. La création de ces produits vitrines communs s'affinera également en 2024.



COMMERCIALISATION 2023 DANS LES OT DU NORD



VOTRE SCÉNARIO IDÉAL POUR DEMAIN ?



- Scénario 1 : on ne change rien
- Scénario 2 : promotion de parcours d'inspiration
- Scénario 3 : collaboration commerciale entre les OT qui le souhaitent
- Scénario 4 : création d'une structure commune dédiée

Données issues de l'enquête réalisée par les Référents de l'action – 2023

1. Communication - Refonte totale de la stratégie

La communication est portée en interne par l'équipe d'OT Nord. Elle se base sur un certain nombre d'outils, plus ou moins anciens, qui ont pu apparaître au fil de l'eau ces dernières années.

Dès début 2023, certains constats ont pu être portés par l'équipe, les Référents ou d'autres membres du réseau sur une inadéquation entre le niveau d'actions portées par OT Nord et le réseau, la qualité de celles-ci et la communication qui en ressort :

- Nos actions sont denses, collectives et plutôt réussies,
- Nous ne parlons pas assez ou pas bien de nous, de nos actus, du réseau, ... La communication n'est pas notre grand fort,

- Nos outils de communication actuels ne sont plus à jour, trop peu utilisés et sans cohérence les uns avec les autres (site Internet, groupes facebook, ...)
- L'équipe interne n'arrive pas à passer assez de temps pour bien faire les choses en termes de communication, manque de temps, manque d'appétence et d'expertise.

En est ressorti un besoin de revoir la stratégie de communication d'OT Nord, sur le fond comme sur la forme.

L'année 2023 a donc permis de poser cette réflexion stratégique, d'abord à l'échelle de l'équipe interne accompagnée des Référents, puis ouverte plus largement à l'échelle du réseau, notamment auprès des experts de la communication au sein des OT.

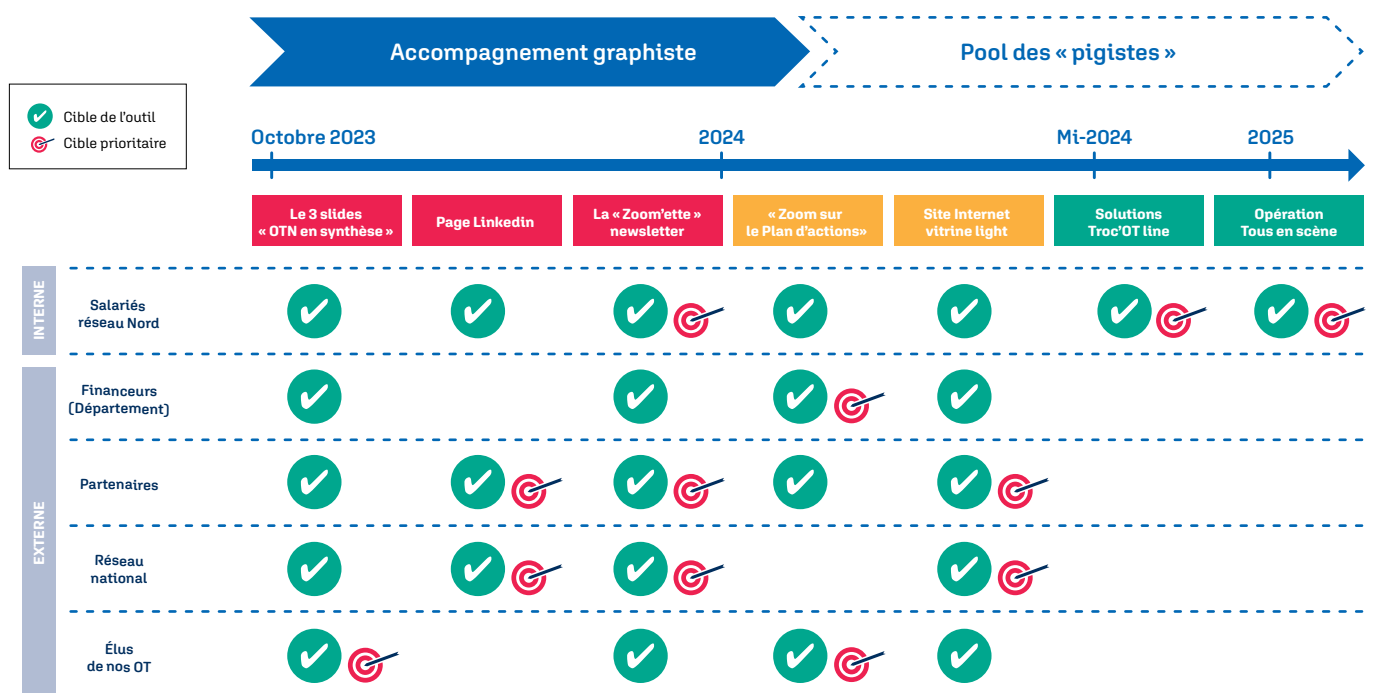
Une analyse qualitative des outils et process existants a été effectuée à cette occasion afin de redéfinir à la fois les cibles de la communication d'OT Nord, les outils à ré-orienter ou à créer et le mode opératoire pour y arriver.

L'ensemble de ces questions a pu être synthétisé dans la stratégie de communication présentée ci-dessous, enrichie et validée par le réseau fin 2023.

La fin de l'année 2023 a également permis d'avancer concrètement sur les 1^{ers} outils et l'univers graphique revu, via un accompagnement extérieur spécialisé.

Le déploiement de cette stratégie continuera en 2024, notamment avec l'émergence et l'animation du « pool des pigistes », groupe d'experts de la communication au sein des OT, volontaires pour accompagner et prendre en main certains aspects de la communication du réseau.

Synthèse des travaux : stratégie de communication



2. Animation de la vie statutaire

OT Nord anime la vie statutaire de l'association par la tenue des temps réglementaires nécessaires. Le réseau est organisé autour d'une Assemblée Générale et d'un Conseil d'Administration composés des mêmes membres ainsi que d'un Bureau élu au sein de la 1^{re} instance et renouvelé tous les 3 ans.

L'année 2023 a ainsi vu la mise en place de 2 temps de Conseil d'Administration et d'une Assemblée Générale annuelle. Celle-ci a permis en outre d'aborder de manière stratégique et en croisant les regards des administrateurs et des Référents actions des thématiques au cœur de nos structures : la RSE et la Qualité de Vie au Travail.

En parallèle, le Bureau dans son nouveau modèle de structuration et d'organisation a pu se réunir à plusieurs reprises tout au long de l'année afin de jouer son rôle de garant de l'organisation collective et de la structuration d'OT Nord.

*Assemblée générale
Journée Réseau - Juin 2023
Site minier Wallers Arenberg -
OT Porte du Hainaut*



Facilitation de la dynamique réseau

A plusieurs reprises et sur différents sujets, OT Nord a pu servir de facilitateur auprès du collectif des OT du Nord afin de favoriser la dynamique :

- Achat groupé et revente de plaques Accueil Vélo dans le cadre de la dynamique de labellisation portée par le Département du Nord et les OT
- Organisation du déplacement collectif des OT du Nord au Congrès National d'ADN Tourisme

3. Partenariats

En parallèle de son action, OT Nord joue un rôle d'interface entre le réseau des OT et les partenaires, facilitant ainsi le lien et les échanges et projets entre ces différents acteurs.

À l'échelle départementale :



Les actions d'OT Nord contribuent au développement touristique du Département et OT Nord profite du soutien du Département dans le cadre de son organisation.

Par ailleurs, l'année 2023 a vu la création et le développement du nouveau service Tourisme du Nord, acteur départemental de la promotion et du développement touristique. OT Nord a pu contribuer au développement du service par des échanges réguliers et par la participation active à la Conférence Permanente du Tourisme. Celle-ci permet de réunir plusieurs fois dans l'année l'ensemble de l'écosystème touristique départemental et de construire ensemble la stratégie de développement.

Dans le cadre de ce partenariat l'action d'OT Nord s'est particulièrement portée sur différents temps :

- **2 temps d'échanges avec l'ensemble de l'équipe du service Tourisme** pour échanger autour des actualités, projets et construire nos actions communes
- **2 ateliers stratégiques animés dans le cadre de la Commission Permanente** et à destination de l'écosystème touristique départemental
- **2 temps d'échanges entre le Bureau d'OT Nord et le service Tourisme** sur les sujets et projets co-construits
- **Des échanges réguliers sur différents projets** de l'équipe technique d'OT Nord et du service Tourisme autour du partage des expertises croisées.

À l'échelle régionale :



Doté d'un modèle organisationnel innovant et au service de l'ensemble des organismes de tourisme de la région, la POT' a connu un réel développement en 2021. Son fonctionnement se traduit par la mutualisation d'un certain nombre d'actions à l'échelle régionale et par la répartition de rôles précis, visant l'efficacité de l'action de chacun et à un fonctionnement gagnant - gagnant.

En 2023, OT Nord a continué à jouer un rôle important dans ce collectif régional, sur différents aspects :

- **Pilotage et animation du Plan Régional de Formation**, dont OT Nord est référent
- **Animation des temps mensuels de coordination des actions régionales.**
- **Construction et animation de la journée régionale dédiée à la RSE**
- **Contribution à différents projets et sujets de la POT' :** dynamique RSE, sessions de co-développement
- **Participation au groupe de travail régional sur la Radioscopie du réseau des Hauts-de-France**
- **Représentation du réseau régional** au sein des instances de branche de la formation professionnelle.

À l'échelle nationale :



ADN tourisme est la fédération nationale des organismes institutionnels de tourisme (OT, ADT, CRT). Celle-ci fait suite à Offices de Tourisme de France, qui en est à l'origine.

OT Nord s'implique depuis toujours à cette échelle dans différentes commissions nationales.

Plus particulièrement, en 2023 OT Nord a participé aux travaux de 3 commissions :

- **Commission Prospective**, dont l'objectif est de réfléchir au tourisme et aux modèles de nos structures et organisations à moyen et long terme.
- **Commission Relais Territoriaux**, dont l'objectif est d'animer et d'accompagner le réseau national des Relais Territoriaux, départementaux et régionaux, partout en France.
- **Commission Formation**, dont l'objectif est de réfléchir au niveau national sur la formation et d'échanger sur les bonnes pratiques à mettre en commun sur les outils et projets mais également de se positionner collectivement sur les sujets inhérents aux OPCO.

Ces différents travaux ont amené à des temps forts en 2023 :

- **Le Congrès National d'ADN Tourisme**, organisé au puy du Fou. Dans ce cadre OT Nord a pu construire et co-animer la conférence présentant les travaux prospectifs nationaux
- **Les Journées des Relais Territoriaux**, organisées à Orléans, qui ont réuni l'ensemble des relais territoriaux du réseau national. Le rôle d'OT Nord a été de participer à la fois à l'organisation de ces 2 jours d'échanges et de prendre en charge certaines séquences du programme en termes d'animation.



Tu veux faire partie de l'aventure ?

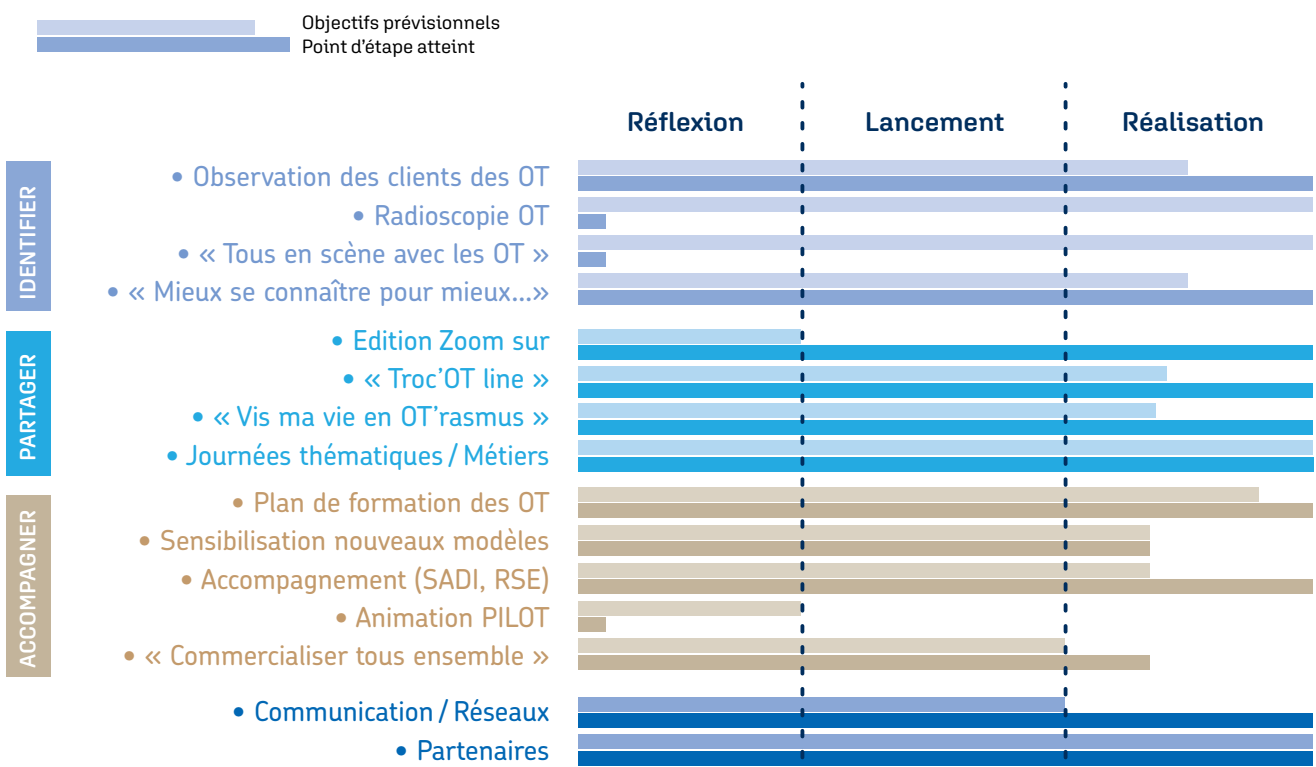
Rejoins-nous, dès aujourd'hui, dans les actions du collectif des Offices de Tourisme du Nord

contact@otnord.fr

En 2024, dans le cadre du plan d'action et de l'organisation collective, les actions se développeront en fonction de leurs propres objectifs d'avancée. La continuité et le développement pour certaines, la finalisation, réalisation pour d'autres, ou encore le renouvellement et la ré-interrogation.

Le schéma ci-dessous, mis en corrélation avec les réalisations 2023, permet d'entrevoir ces perspectives :

Plan d'action 2022-2024 : perspectives 2024



Retrouvez-nous !



<https://otnord.fr>



Fabien Hennion
Directeur

07 68 92 73 17
fabien.hennion@otnord.fr



Valérie Vercauteren
Chargée de Mission
Référente Formation

07 49 81 50 21
valerie.vercauteren@otnord.fr

OT Nord - 87, boulevard de la Liberté - 59800 Lille
contact@otnord.fr



OT Nord
Offices de Tourisme du Nord
Relais Territorial



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Offices de Tourisme du Nord Relais Territorial

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Offices de Tourisme du Nord Relais Territorial
87 Boulevard de la Liberté 59000 LILLE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 90055
92086 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

OFFICES DE TOURISME DU NORD - RELAIS TERRITORIAL
BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 26/03/2024

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	6 119	6 119				
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	6 119	6 119				
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	7 749		7 749	5,21	11 567	8,31
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	140 922		140 922	94,79	127 621	91,69
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	148 671		148 671	100,00	139 188	100,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	154 790	6 119	148 671	100,00	139 188	100,00

OFFICES DE TOURISME DU NORD - RELAIS TERRITORIAL
BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 26/03/2024

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2023		31/12/2022	
	(12 mois)		(12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	8 870	5,97	8 870	6,37
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	83 935	56,46	75 602	54,32
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	3 192	2,15	8 333	5,99
Situation nette (sous total)	95 998	64,57	92 805	66,68
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	95 998	64,57	92 805	66,68
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 800	7,94	11 305	8,12
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	29 972	20,16	28 101	20,19
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	10 901	7,33	6 977	5,01
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	52 673	35,43	46 383	33,32
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	148 671	100,00	139 188	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

OFFICES DE TOURISME DU NORD - RELAIS TERRITORIAL
COMPTE DE RESULTAT

page 3

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 26/03/2024

COMpte DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Cotisations	21 227		19 889		1 338		6,73	
Ventes de biens et services								
- Ventes de biens								
- dont ventes de dons en nature								
- Ventes de prestations de services	10 220		15 460		-5 240		-33,88	
- dont parrainages								
Produits de tiers financeurs								
- Concours publics et subventions d'exploitation	191 791		161 769		30 022		18,56	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable								
- Ressources liées à la générosité du public								
- Dons manuels								
- Mécénats								
- Legs, donations et assurances-vie								
- Contributions financières								
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	3 773		2 168		1 605		74,03	
Utilisations des fonds dédiés								
Autres produits	243		32		211		659,38	
Total des produits d'exploitation (I)	227 253		199 318		27 935		14,02	
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks								
Autres achats et charges externes	76 515		50 436		26 079		51,71	
Aides financières								
Impôts, taxes et versements assimilés	952		416		536		128,85	
Salaires et traitements	101 707		97 412		4 295		4,41	
Charges sociales	44 726		42 141		2 585		6,13	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			1 781		-1 781		-100,00	
Dotations aux provisions								
Reports en fonds dédiés								
Autres charges	1 787		311		1 476		474,80	
Total des charges d'exploitation (II)	225 687		192 497		33 190			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 566		6 821		-5 255		-77,03	
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés	1 627		296		1 331		449,66	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)	1 627		296		1 331		449,66	
CHARGES FINANCIERES:								
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (IV)								
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 627		296		1 331		449,66	

OFFICES DE TOURISME DU NORD - RELAIS TERRITORIAL
COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 26/03/2024

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	3 192	7 117	-3 925	-55,14
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		1 216	-1 216	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		1 216	-1 216	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		1 216	-1 216	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	228 880	200 830	28 050	13,97
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	225 687	192 497	33 190	17,24
EXCEDENT OU DEFICIT	3 192	8 333	-5 141	-61,68
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature	106 138	137 737		
Bénévolat				
TOTAL	106 138	137 737		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	106 138	137 737		
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL	106 138	137 737		

		Prévisionnel 2023 (au 01/06/2023)	Clôture 2023 (au 06/06/2024)	Prévisionnel 2024 (au 06/06/2024)
	CHARGES			
1	FOURNIT. ENTRETIEN & PETIT EQUIPMNT	2 000,00 €	2 282,16 €	2 500,00 €
2	LOCATIONS IMMOBILIERES	8 000,00 €	6 994,79 €	7 500,00 €
3	LOCATION SALLES REUNIONS	1 500,00 €	624,00 €	
4	TRAVAUX SUR LOCAUX			2 000,00 €
5	CHARGES LOCATIVES ET DE FONCTIONNEMENT PARTAGEES	4 200,00 €	3 300,36 €	3 500,00 €
6	ENTRETIEN ET REPARATIONS	2 000,00 €	2 381,04 €	2 400,00 €
7	PRIMES D'ASSURANCE	1 185,00 €	1 215,65 €	1 200,00 €
8	DOCUMENTATION	50,00 €	0,00 €	50,00 €
9	COLLOQUES SEMINAIRES ET CONGRÈS	3 000,00 €	2 410,68 €	3 000,00 €
10	HONORAIRES COMPTABLES ET FRAIS DE GESTION	11 500,00 €	12 713,72 €	12 000,00 €
11	CADEAUX ET DONS	300,00 €	380,00 €	200,00 €
12	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3 000,00 €	2 169,76 €	2 500,00 €
13	RECEPTIONS	3 000,00 €	2 372,43 €	2 500,00 €
14	FRAIS POSTAUX	65,00 €	0,00 €	100,00 €
15	TÉLÉPHONIE	600,00 €	575,76 €	600,00 €
16	SERVICES BANCAIRES	100,00 €	88,56 €	100,00 €
17	COTISATIONS FEDERATIONS	9 500,00 €	7 297,36 €	7 500,00 €
18	ACTIONS DE FORMATION	130 000,00 €	82 952,00 €	120 000,00 €
19	PLAN ACTIONS - Prestations extérieures	30 000,00 €	13 351,83 €	15 000,00 €
20	Action Tous en scène		13 840,45 €	
21	Action Organisation Congrès National		3 837,91 €	
22	Action achat groupé plaques Accueil Vélo		1 488,00 €	
23	Action Troc OT Land			12 000,00 €
24	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	99 000,00 €	100 071,20 €	105 000,00 €
25	CHARGES DE PERSONNEL	46 000,00 €	46 907,65 €	47 250,00 €
26	TICKETS REPAS	1 600,00 €	1 384,01 €	1 600,00 €
27	DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	356 600,00 €	308 639,32 €	348 500,00 €

Excédent ou déficit d'exercice

- €

3 192,46 €

- €

	PRODUITS			
26	PARTICIPATION DES OT (Formation)	11 000,00 €	7 220,00 €	8 000,00 €
27	PARTICIPATION DES OT (Accompagnements)	4 000,00 €	3 000,00 €	12 000,00 €
28	PARTICIPATION DES OT (Action Tous en scène)	11 000,00 €	11 960,00 €	
29	PARTICIPATION DES OT (Action organisation Congrès National)		2 870,80 €	
30	PARTICIPATION DES OT (Action achat plaques Accueil Vélo)		1 591,20 €	
31	SUBVENTION D'EXPLOITATION - CD 59	174 000,00 €	174 000,00 €	174 000,00 €
32	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE INVESTISSEMENT - CD 59			10 000,00 €
33	PARTICIPATION AFDAS	130 000,00 €	82 952,00 €	120 000,00 €
34	SUBV Investissement - Département du Nord	- €	- €	- €
35	PARTICIPATIONS DIVERSES	1 500,00 €	1 368,99 €	1 000,00 €
36	COTISATION DES OT	24 800,00 €	21 226,56 €	22 000,00 €
37	PRODUITS BANCAIRES	- €	1 626,92 €	1 500,00 €
38	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	300,00 €	4 015,31 €	- €
	TOTAL DES RECETTES	356 600,00 €	311 831,78 €	348 500,00 €

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT ET
L'ASSOCIATION APF FRANCE HANDICAP**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 16 août 1901 modifié, pris pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Nord en date du 27 juin 2022 ;

Vu les statuts de l'Association APF France Handicap ;

Vu le budget départemental de l'année 2022 ;

Entre, d'une part :

Le Département du Nord, représenté par Monsieur le Président du Conseil départemental, agissant en application de la décision de la Commission Permanente du Conseil départemental du Nord,

Et d'autre part :

L'Association APF France Handicap représentée par son Directeur Régional Monsieur Hervé LHERBIER, ESAT APF Ateliers du Haut Vinage, 3 rue Félix Berthelot - BP 02, 59451 LYS-LEZ-LANNOY - Pôle ESAT Nord-Pas de Calais Picardie,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

L'Association dénommée APF France Handicap a été créée par des personnes atteintes de déficiences motrices avec ou sans troubles associés. Elle a pour buts :

- la représentation, la défense et le soutien à titre collectif et individuel des personnes en situation de handicap, et la lutte contre les discriminations ;

- l'action de groupe contre toutes les formes de discriminations dont sont victimes les personnes en situation de handicap devant toute juridiction ;
- la pleine et effective participation à la société des personnes en situation de handicap sur la base de l'égalité avec les autres ;
- l'amélioration de la réponse aux besoins, de la situation sociale et matérielle, de l'état de santé, à tous les âges de la vie, des personnes en situation de handicap ainsi que de leur famille et de leurs proches aidants ;
- la participation de tous aux actions visant à atteindre ces buts.

Ses moyens d'actions sont la mise en œuvre directe ou indirecte de toute opération jugée utile, toute activité économique ou non, permettant d'atteindre ses buts et, particulièrement :

- Regroupement des adhérents aux niveaux national et local par un réseau coordonné (organisation d'échanges, de rencontres, notamment en groupes spécifiques...);
- Développement de partenariats avec d'autres associations ou collectifs ;
- Mobilisation citoyenne ;
- Aide directe à la personne ou à la famille ;
- Etudes des besoins et recherche de réponses appropriées collectives ou individuelles ;
- Incitation à l'innovation et à la création ou à la gestion d'établissements, de services, pour répondre à des besoins recensés ou pour en démontrer la nécessité ou l'utilité ;
- Sensibilisation, aux plans international, européen, national et local, du public et des responsables politiques ou administratifs à la situation et aux besoins des personnes en situation de handicap et aux améliorations qu'elles et leur famille ainsi que leurs proches revendiquent ;
- Actions de revendication pour que des améliorations soient mises en œuvre ;
- Représentation et assistance éventuelles, devant tout type de juridiction et instance non juridictionnelles - y compris dans le cadre des actions de groupe, des personnes en situation de handicap ou de leur famille ainsi que défense de leurs intérêts individuels et collectifs dans le champ spécifique du handicap ;
- Vente de produits et de prestations de services (notamment activité de conseil, de loisirs et de tourisme, de formation, édition, assistance technique, expertise, objets divers, publicité...) destinée à s'inscrire dans les buts de l'association, tout en préservant son caractère désintéressé ;
- Vente de produits et de services accessoires y compris provenant de manifestations exceptionnelles destinée à soutenir l'activité de l'association ;
- Prestations de service en établissement ou à domicile (accueil, soins, formation, rééducation, accompagnement social, professionnel...).

Dans chaque département, le conseil APF de département met en œuvre les orientations politiques nationales de l'association et définit dans ce cadre ses orientations départementales.

Depuis 1995, le Département soutient l'action de la structure « APF (Association des Paralysés de France) France Handicap » pour ses activités qui contribuent au développement d'une offre accessible et durable dans le cadre de sa politique d'aménagement et de développement territorial. L'association vise à développer l'accessibilité pour tous des espaces urbains, des lieux publics, des moyens de transport, des équipements touristiques et de loisirs.... Son action concerne également les établissements touristiques et de loisirs qui souhaitent obtenir la marque nationale « Tourisme et Handicap ».

Depuis 2014, les services accessibilité du Nord - Pas de Calais ont été rattachés au Pôle ESAT de l'Association pour former un seul et unique service « Atouts Access » Pôle ESAT Nord/Pas-de-Calais/Picardie - ESAT APF (Ateliers du Haut Vinage, Lys-Lez-Lannoy). Cette fusion a pour objectif de proposer une démarche cohérente associant le conseil, le diagnostic, la proposition de solutions adaptées ainsi que la sensibilisation et la formation. Le service continue à poursuivre ses missions telles que le label « Tourisme et Handicap », ses différents partenariats avec les communautés de communes, les collectivités territoriales et les divers organismes (CCI), le suivi des collèges, etc.

Le Département du Nord soutient l'Association APF France Handicap pour ses activités qui contribuent au développement de l'offre touristique durable dans le cadre de sa politique d'aménagement et de développement du territoire.

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir :

- les modalités du soutien départemental jusqu'au 31 décembre 2024 et d'en préciser les limites,
- les engagements de chaque partie,
- les moyens de contrôle du respect de ces engagements par chaque partie.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour les années 2022, 2023 et 2024 ; elle est effective et opposable aux parties au plus tôt, le jour de la certification par le Président du Conseil Départemental du caractère exécutoire de la délibération du Conseil Départemental autorisant sa signature.

Le Département s'engage à rediscuter des termes de la présente convention à l'échéance des trois ans.

Article 3 : Evaluation de la convention

Une évaluation conjointe sera effectuée à échéance de la présente convention avant tout renouvellement. Un document écrit sera élaboré par l'Association. Il détaillera le bilan des actions menées pendant la durée de la convention (cf. article 4).

Article 4 : Engagements de l'Association des Paralysés de France

L'Association des Paralysés de France s'engage à mener les activités qui contribuent à la réalisation de son objet, tel qu'il est défini à l'article 2 de ses statuts.

Pendant la durée de la convention, l'Association des Paralysés de France s'engage à :

Pendant la durée de la convention et dans le cadre du partenariat avec le Département et Nord Tourisme, l'Association s'engage à :

Accompagner le département :

- dans la mise en œuvre opérationnelle de sa feuille de route tourisme , notamment en lien avec le développement de l'itinérance et des équipements culturels ; dans la mise en œuvre de ses dispositifs actuels et futurs notamment les demandes de subvention de l'Office de

Tourisme du Futur, et micro-réseaux touristiques, les appels à projets Projets Territoriaux Structurants, Villages et Bourgs, Cafés-rando,...et le suivi de chantiers jusqu'à la fin des travaux par un accompagnement technique en vue d'optimiser les aménagements d'accessibilité ;

- dans la prise en compte de l'accessibilité pour les sites, espaces, itinéraires et équipements culturels départementaux ouverts au public visant une meilleure qualité d'usage pour tous ;
- dans la réalisation d'une méthodologie pour le diagnostic de l'accessibilité d'un micro-territoire en s'inspirant de la méthodologie de « Destination pour tous » ;
- dans les projets « Habitat rural adapté et de qualité » destinés à remettre en service des locaux ou logements vacants pour redynamiser les centres bourgs. Ces projets concernent le parc privé. Ils peuvent intégrer un volet autonomie voire lié à l'habitat inclusif ;
- dans l'accompagnement des services du Département en charge de la production, de l'entretien, du patrimoine lors des travaux et aménagements de structures propres ou faisant l'objet d'une aide financière pour la prise en compte de l'accessibilité, de la qualité et du confort d'usage sous forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, par une assistance à la maîtrise d'usage pour l'élaboration de projets du cadre bâti, du territoire ou la mise en œuvre de service ;
- dans l'aide à la création d'outils de communication et d'information pour la promotion du Tourisme inclusif d'une part et pour les usagers, d'autre part en lien avec la solution numérique « Picto Access ».

Accompagner tout porteur de projet :

- Conseiller, sensibiliser les porteurs de projets d'équipements de tourisme et de loisirs présents sur le département et accompagner à la mise en accessibilité des infrastructures ainsi que sur la notion de qualité d'usage.
- Accompagner les porteurs dans la démarche d'obtention de la marque Tourisme et Handicap.
- Promouvoir le tourisme accessible en participant à tout événement ou manifestation pour présenter et valoriser la marque Tourisme et Handicap et l'engagement du département (ex. Tourissima...).
- Travailler en interface avec les autres acteurs touristiques, en travaillant en interface avec les autres acteurs touristiques, tels que les organismes labellisateurs (Gîtes de France, Accueil Paysan, Bienvenue à la Ferme...), les offices de tourisme et leur réseau, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), les Parcs Naturels Régionaux, les représentants des Syndicats professionnels de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air...
- Réaliser des audits / diagnostics de structures et de territoire afin de mesurer l'accessibilité et la -qualité d'usage, d'accompagner les porteurs ou le Département à l'amélioration et à la prise en compte de l'inclusion, de valoriser les bonnes pratiques, de mesurer les impacts grâce à des indicateurs (fréquentation, utilisation de services adaptés, retour usager...);
- Afficher clairement, lors de toute manifestation publique, la participation du Département par le logotype du Conseil Départemental du Nord, reproduit conformément à la charte graphique.

L'Association APF France Handicap s'engage à adresser au Département :

- au plus tard le 31 janvier de l'année N :
 - le programme d'actions,
 - le budget prévisionnel de l'année N.
- au plus tard avant la fin du 1^{er} semestre de l'année N :
 - un rapport annuel d'activité quantitatif et qualitatif (année N-1),
 - un rapport annuel financier (N-1) comportant les documents comptables et budgétaires suivants : bilan, compte de résultat détaillé, documents annexes jugés nécessaires par l'une ou l'autre des parties, soldes intermédiaires de gestion,

- un plan d'actions définitif et détaillé ainsi que le budget prévisionnel de l'année N approuvé par l'assemblée générale statutaire.

Si des projets spécifiques étaient mis en œuvre, le projet de budget distinguerait :

- les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces projets spécifiques,
- les crédits nécessaires au fonctionnement de l'association (administration générale, loyers, charges...).

L'Association APF France Handicap s'engage également à tenir informés les services départementaux, au minimum une fois par an, de l'état d'avancement du programme d'actions ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre et éventuellement à transmettre toute alerte du Commissaire aux comptes.

L'Association APF France Handicap s'assure par tout moyen :

- de la tenue exacte et sincère d'une comptabilité respectant le plan comptable révisé,
- du respect de ses obligations vis-à-vis de la réglementation sur l'utilisation des subventions publiques,
- de la transmission au Département des copies des délibérations des instances dirigeantes et des procès-verbaux des réunions de ces instances.

L'association APF France Handicap s'engage à réviser ses statuts en fonction des nouveaux textes de loi pouvant intervenir en matière touristique ou de nature à remettre en cause ses objectifs et ses modes de fonctionnement. Elle s'engage à informer le Département de toute modification pouvant intervenir dans ses statuts.

L'Association APF France Handicap s'engage à rechercher, tous financements, qui faciliteraient la mise en œuvre de ses projets.

Article 5 : Engagements du Département

Le Département du Nord s'engage à informer APF France Handicap dans les meilleurs délais de tout projet touristique et de loisirs susceptible d'être soutenu au titre de la politique touristique.

Le Département du Nord s'engage à poursuivre et à développer une politique volontariste de développement de l'accessibilité pour tous en s'appuyant notamment sur la marque nationale Tourisme et Handicap, des différents équipements soutenus au titre de la politique touristique ainsi que les sites, espaces, itinéraires et équipements départementaux ouverts au public.

Le Département du Nord accorde à l'Association APF France Handicap une subvention qui, par référence au projet de budget qui lui sera présenté, permettra d'assurer une part du fonctionnement ordinaire de l'association.

Pendant la durée de la présente convention, le Département du Nord s'engage à verser à l'Association APF France Handicap pour la réalisation de ses activités **une subvention annuelle de 35 000 €** soit une subvention globale sur 3 ans de 105 000 €, sous réserve du maintien d'une structure et d'un niveau d'activités comparables à ceux constatés lors de la signature de la convention.

L'engagement du Département est subordonné à l'ouverture de moyens financiers suffisants par le Conseil Départemental lors du vote de son budget.

Il demeure néanmoins entendu entre les parties qu'en aucun cas le Département ne s'engage sur le montant ni même sur la pérennité d'un soutien financier, qui sera examiné annuellement

en fonction de la situation budgétaire de l'institution et notamment de la variation du montant des recettes perçues au regard des charges auxquelles elle aura à faire face.

Au titre de l'année 2022, le Département du Nord verse à l'Association APF France Handicap pour la réalisation de ses activités une subvention annuelle de 35 000 €.

Il sera procédé au mandatement de la subvention dès la signature de la présente convention.

Pour les années suivantes la subvention sera versée sur décision de la Commission Permanente statuant au vu des documents produits par l'Association APF France Handicap et après transmission de l'ensemble des documents visés à l'article 4 dans les délais impartis.

Le comptable assignataire est Monsieur le Payeur Départemental du Nord.

La subvention sera versée au compte ouvert au nom de l'Association APF France Handicap - ESAT APF Ateliers du Haut Vinage sous le code banque 42559 code guichet 00061 numéro de compte 21021480601 clé Rib 58 - Crédit Coopératif.

Article 6 : Contrôle

Le Département se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce et sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de l'Association APF France Handicap, ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

Article 7 : Reversement de la subvention

S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département.

Article 8 : Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution des présentes devra faire l'objet d'un avenant ratifié par le Département et l'Association APF France Handicap. Dans l'hypothèse où le développement de nouvelles actions, en cours d'exercice, générant un besoin de financement supplémentaire, serait nécessaire, utile ou opportun, l'Association APF France Handicap peut, sur la base d'une demande circonstanciée et argumentée, solliciter une subvention complémentaire du Département pour la conduite de ses actions.

Si la demande est acceptée par le Département, un avenant à la convention annuelle d'exécution des présentes sera alors élaboré.

Article 9 : Dénonciation de la convention

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

Article 10 : Règlement des Litiges

Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le _____ **26 SEP. 2022**

En deux exemplaires originaux,

Pour l'Association APF France Handicap

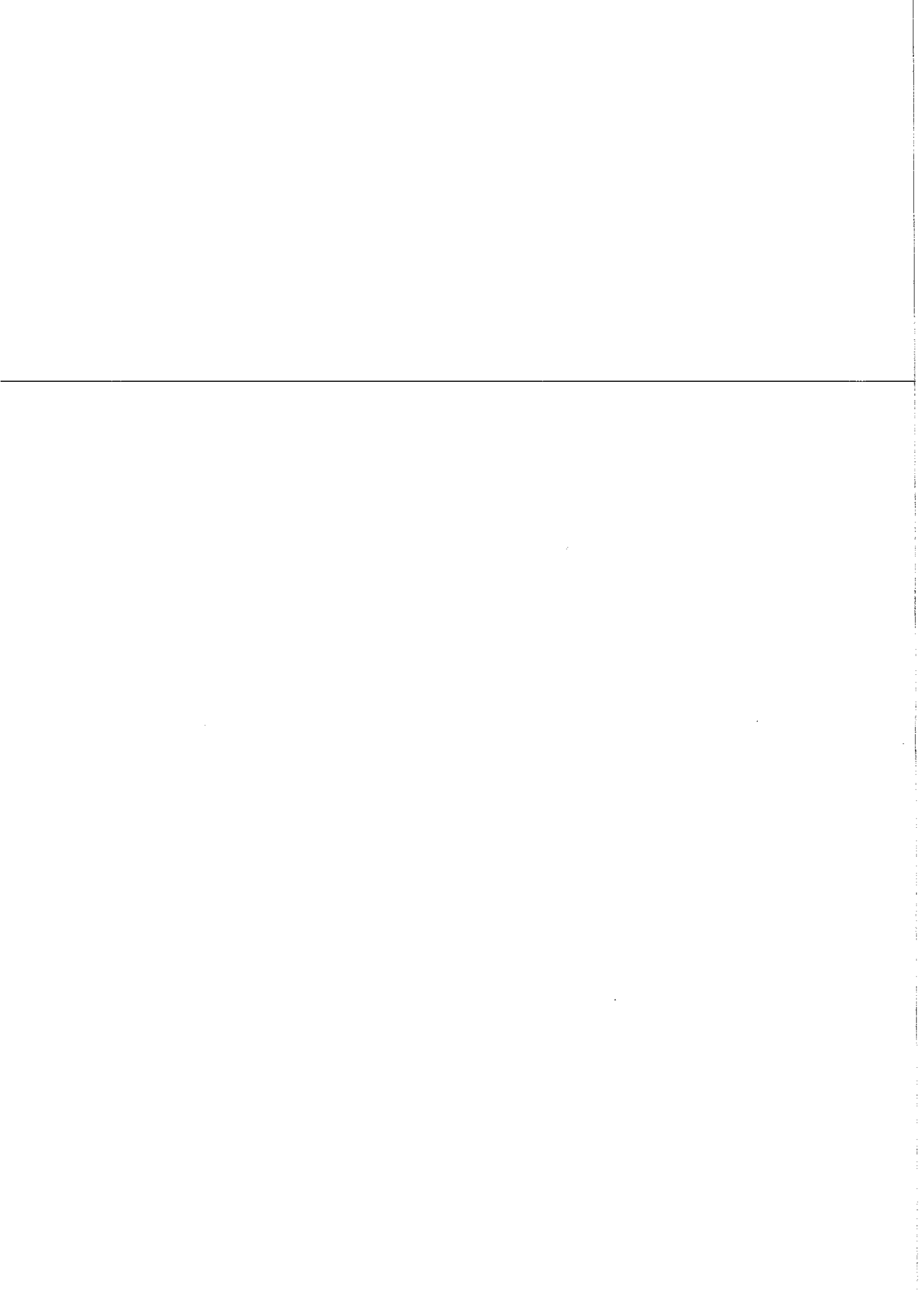
APF France handicap
Hervé LHERBIER
Directeur Régional
Hauts de France
06 71 10 28 59
herve.lherbier@apf.asso.fr



Pour le Département du Nord

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de l'Aménagement Territorial

Christophe HERBIN



Pôle ESAT Nord/Pas-de-Calais/Picardie
ESAT APF ATELIERS DU HAUT VINAGE
 3 rue Félix Berthelot – BP 02
 59451 LYS LEZ LANNOY
 Tél. 03 20 80 76 76

REEL ATOUTS ACCESS 2023 - ACTION TOURISTIQUE - RÉGION HAUT DE France

DEPENSES	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT
- Etudes		Aides publiques (3) :	
- Acquisitions foncières et/ou immobilières		▶ Union européenne	
- Construction, extension de bâtiments		▶ État	
- Réhabilitation de bâtiments		▶ Collectivités locales et leurs groupements	
- Autres travaux		▶ Régions	
- Equipements		▶ Départements	
		CD 62	15 020.00 €
		CD 60	6 870.00 €
		CD 59	35 000.00 €
		CD 80	3 000.00 €
		CD 02	360.00 €
		SOMME TOURISME	7 560.00 €
- Fonctionnement			
- Locations Véhicules	3 200.00 €		
- Carburant	1 500.00 €	- Communes ou groupement de communes	
- Fournitures et entretiens	250.00 €	Etablissements publics	
- Salaires		Autres (4)	
. 1,30 ETP	62 610.00 €	Sous-total.	
. 0,10 ETP Direction		Auto-financement	
. 0,30 ETP Administratif		Fonds propres	
		Emprunts (4)	
- Conseil			
- Communication	250.00 €	Crédit-bail	
Divers		Autres (4)	
- A DEDUIRE			
(s'il y a lieu)			
- Recettes générées par le projet			
Totaux	67 810.00 €		67 810.00 €

Pôle ESAT Nord/Pas-de-Calais/Picardie
ESAT APF ATELIERS DU HAUT VINAGE
 3 rue Félix Berthelot – BP 02
 59451 LYS LEZ LANNOY
 Tél. 03 20 80 76 76

PREVISIONNEL ATOUTS ACCESS 2024 - ACTION TOURISTIQUE - RÉGION HAUT DE France

DEPENSES	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT
- Etudes		Aides publiques (3) :	
- Acquisitions foncières et/ou immobilières		▶ Union européenne	
- Construction, extension de bâtiments		▶ État	
- Réhabilitation de bâtiments		▶ Collectivités locales et leurs groupements	
- Autres travaux		▶ Régions	
- Equipements		▶ Départements	
		CD 62	15 000.00 €
		CD 60	5 970.00 €
		CD 59	35 000.00 €
		CD 80	1 500.00 €
		SOMME TOURISME	7 500.00 €
- Fonctionnement		- Communes ou groupement de communes	
- Locations Véhicules	3 200.00 €	Etablissements publics	
- Carburant	1 500.00 €	Autres (4)	
- Fournitures et entretiens	250.00 €	Sous-total.	
- Salaires		Auto-financement	
. 1,30 ETP	59 770.00 €	Fonds propres	
. 0,10 ETP Direction		Emprunts (4)	
. 0,30 ETP Administratif			
- Conseil		Crédit-bail	
- Communication	250.00 €	Autres (4)	
Divers			
- A DEDUIRE			
(s'il y a lieu)			
- Recettes générées par le projet			
Totaux	64 970.00 €		64 970.00 €

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 23 septembre 2024

OBJET : Attribution de subventions aux structures touristiques partenaires

Le Département du Nord mène dans le domaine du tourisme, une politique volontariste qui participe au développement et à l'attractivité du territoire nordiste. Dans ce cadre, le Département du Nord soutient les associations « Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial » et « APF France Handicap » pour leurs activités qui concourent à la réalisation de ces objectifs d'attractivité au titre de partenariats pluriannuels mis en place avec les principaux organismes touristiques.

1 - SOUTIEN À L'ASSOCIATION « OFFICES DE TOURISME DU NORD – RELAIS TERRITORIAL »

Ce partenariat avec l'Association « Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial » a débuté en 1976. L'association a pour objet :

- l'accompagnement individuel des Offices de Tourisme (OT) du Nord,
- l'animation collective du réseau,
- la veille et le relais d'information,
- la représentation des Offices de Tourisme au sein de toutes les instances départementales, régionales et nationales intéressées au tourisme.

Elle inscrit sa démarche dans la stratégie de développement touristique du Département du Nord et dans les politiques et stratégies locales, départementales, régionales et nationales. Elle accompagne le Département du Nord dans la mise en œuvre du dispositif « OT du futur » : soutien technique auprès du Département autour des projets de création et d'évolution des lieux et outils d'accueil des Offices de Tourisme.

Des actions partenariales permettent également le suivi et une coordination régulière entre l'association et le Département :

- participation active de l'association à la Conférence permanente du Tourisme,
- veille et prospective sur les Organismes de Gestion de Destinations (« OGD »),
- relais auprès du réseau des offices du tourisme sur leur mobilisation dans les projets prioritaires du Département,
- participation à l'observation touristique départementale.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2024, il a été décidé le report des élections du bureau de l'association « Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial » à la prochaine assemblée générale en 2025, au cours de laquelle de nouveaux statuts seront présentés.

Une convention de partenariat 2023-2025 a été signée entre la structure et le Département du Nord avec effet jusqu'au 31 décembre 2025. Cette convention stipule, dans son article 6, que pour les années 2024 et 2025, le paiement de la subvention annuelle s'effectue en deux acomptes et un solde :

- un premier acompte de la subvention, correspondant à 30 % de la subvention de fonctionnement attribuée l'année précédente, sera versé avant le 28 février de chaque année ;
- un deuxième acompte, correspondant à 30 % de la subvention de fonctionnement attribuée l'année précédente, sera versé avant le 31 mai de chaque année ;
- le solde de la subvention est versé sur décision de la Commission permanente statuant sur le montant de la subvention annuelle, au vu des documents visés à l'article 5, produits par l'Association Offices de Tourisme du Nord – Relais Territorial, après leur transmission dans les délais impartis.

Le budget prévisionnel 2024 de l'association s'élève en dépenses à 348 500 € et elle sollicite une subvention de 174 000 €. Il est proposé d'attribuer une subvention de ce montant. Le Département ayant déjà versé deux acomptes de 52 200 €, conformément aux dispositions de la convention de partenariat, le solde restant à verser au titre de la subvention départementale 2024 proposée dans la présente délibération s'établit donc à 69 600 €.

Pour rappel, la Commission permanente du 8 juillet 2024 a décidé d'attribuer à l'association « Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial » une subvention exceptionnelle d'investissement de 10 520 € pour le développement d'une plateforme web « Troc OT Land ».

Les annexes n° 1 - convention conclue entre le Département et l'Association « Offices de Tourisme du Nord-Relais Territorial », n° 2 - rapport d'activité 2023 et perspectives 2024, n° 3 - bilan, compte de résultat 2023 et n° 4 - budget prévisionnel 2024, sont jointes au présent rapport.

2 - SOUTIEN À L'ASSOCIATION « APF FRANCE HANDICAP » - PÔLE ESAT NORD/PAS-DE-CALAIS/PICARDIE

Depuis 1995, le Département soutient l'action de la structure « APF (Association des Paralysés de France) France Handicap » pour ses activités qui contribuent au développement d'une offre accessible et durable dans le cadre de sa politique d'aménagement et de développement territorial. L'association vise à développer l'accessibilité pour tous des espaces urbains, des lieux publics, des moyens de transport, des équipements touristiques et de loisirs.... Son action concerne également les établissements touristiques et de loisirs qui souhaitent obtenir la marque nationale « Tourisme et Handicap ».

Une convention de partenariat 2022-2024 a été signée entre la structure et le Département du Nord avec effet jusqu'au 31 décembre 2024, jointe en annexe n° 5. Cette convention stipule que le Département s'engage à verser une subvention annuelle de 35 000 € en soutien aux actions menées par la structure.

Il ressort du bilan d'activités 2023 de l'association que :

- 32 sites touristiques ont été accompagnés et conseillés sur le territoire dans le cadre d'une sensibilisation et une labellisation à la marque « Tourisme et Handicap », dont 7 visites de renouvellements, 11 nouvelles demandes, 13 visites conseils et un suivi (suivi de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes dans le cadre du dispositif OT du Futur),
- 14 structures ont été labellisées « Tourisme et Handicap » dont 5 renouvellements,
- 3 commissions territoriales d'attribution de la marque ont été organisées,
- la participation au salon Tourissima (Lille) a eu lieu pour présenter et valoriser la marque « Tourisme et Handicap », l'engagement du Département du Nord et plus largement le tourisme inclusif.

Les principales orientations 2024 sont notamment de poursuivre les actions en faveur de l'accessibilité de tous les équipements touristiques du Département, visant une meilleure qualité d'usage pour tous et ainsi développer l'accès aux loisirs et au tourisme accessible aux personnes en situation de handicap.

Depuis le 1^{er} mai 2024, la gestion opérationnelle et la promotion du dispositif de labellisation du label Tourisme et Handicap ont été transférées à « Atout France ».

Le budget détaillé 2024 de l'action touristique du Pôle ESAT Nord/Pas-de-Calais/Picardie - ESAT APF (Ateliers du Haut Vinage, Lys- Lez- Lannoy) de l'Association France Handicap s'élevant à 64 970 €, est joint en annexe n° 7, et présente une sollicitation de subvention de 35 000 €, conformément aux dispositions de la convention de partenariat.

Je propose à la Commission permanente :

- d'attribuer à l'association « Offices de Tourisme du Nord - Relais Territorial », une subvention de 174 000 € au titre de l'année 2024, et par conséquent de verser un solde de 69 600 €, correspondant à la participation départementale après déduction des acomptes déjà perçus ;
- d'attribuer à l'association « APF France Handicap » une subvention de 35 000 € au titre de l'année 2024 ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération 23002OP003 du budget départemental 2024.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23002OP003	23002E29	1 680 500,00	824 500,00	104 600,00

Christian POIRET
Président du Département du Nord